

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

HIGHER TEACHER TRAINING  
COLLEGE

\*\*\*\*\*

HISTORY DEPARTMENT

## LA COMMUNE D'EBEBDA AU CAMEROUN : ETUDE HISTORIQUE (1993-2017).

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du  
Diplôme de Professeur d'Enseignement Secondaire Deuxième grade (DIPES II)

par

**BIDOUMA NGONO Serge Magloire**

Licencié en Histoire

DIPES I en Histoire

### Membres du Jury

Président : **NDONG MOUGNOL Maxime Gabriel (MC)**

Rapporteur : **TANGA ONANA Joseph (MC)**

Examineur : **SIGNIE Christophe (CC)**

Année Académique 2018-2019

A

Mon père Jean Gaspard NGONO MOLO,  
Mes enfants Daniella NGAH BIDOUMA et Willy Dodais NGONO  
NKOULOU.

## REMERCIEMENTS

La réalisation de cette recherche n'a pas été un long fleuve tranquille. Aussi tenons-nous à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont encouragés dans nos efforts.

Nous remercions particulièrement notre Directeur de mémoire, le Pr. Joseph TANGA ONANA pour son accueil, sa disponibilité, sa rigueur, sa sollicitude et sa clémence.

Nous exprimons ensuite notre gratitude à nos enseignants du département d'histoire de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, pour le cadre propice à notre formation professionnelle et intellectuelle qu'ils ont mis à notre disposition, leurs multiples conseils et orientations. Il s'agit des professeurs Salvador EYEZO'O, Michael NDOBEGANG, Eugène Désiré ELOUNDOU, Jean-Paul OSSAH MVONDO, SOULEYMANE, Elvice Achille BELLA ; les docteurs René NGEK MONTEH, JABIRU MOHAMMADOU, Jules Ambroise NOPOUDEM, Jeannot MVE BILINGA, David MAURA, Christophe SIGNIE, ADA DJABOU, Serge ADIEME, Lynda YANG et aux assistants Alexis Amélien GASISOU, Bring FANTA et Huguette OBE EFOUA. Aux enseignants des départements de géographie et des sciences de l'éducation.

Notre reconnaissance va à l'endroit des familles Jean Gaspard NGONO MOLO, François MANGA MOLO, Faustin ANDELA MOLO et Pascaline MENYE pour leur soutien considérable qui nous a permis de mener à bien ce travail.

Nos remerciements s'adressent au ministre de la décentralisation et du développement local Son Excellence(S E) Georges ELAN OBAM, au secrétaire général et le receveur municipal de la commune d'Ebebda pour la mise des archives à notre disposition.

Nous remercions tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce travail.

## SOMMAIRE

<b>DÉDICACE</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	ii
<b>SOMMAIRE</b> .....	iii
<b>SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	viii
<b>RESUME</b> .....	x
<b>ABSTRACT</b> .....	xi
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>CHAPITRE I : PRESENTATION GEOHISTORIQUE ET LES MOTIFS DE LA CREATION DE LA COMMUNE D’EBEBDA</b> .....	15
I. APERÇU GEOHISTORIQUE DE LA COMMUNE D’EBEBDA. ....	15
II- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE D’EBEBDA .....	28
<b>CHAPITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D’EBEBDA</b> .....	33
I. UN CADRE INSTITUTIONNEL AUX MULTIPLES PERMANANCES ET MUTATIONS. ....	34
II. LE CADRE FONCTIONNEL DE LA COMMUNE D’EBEBDA : LES RESSOURCES ET LEUR GESTION. ....	43
<b>CHAPITRE III : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D’EBEBDA AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL</b> .....	54
I. LES REALISATIONS ECONOMIQUES : UN DEFI MAJEUR .....	55
II. L’ACTION SOCIALE .....	64
III. L’ŒUVRE CULTURELLE ET SPORTIVE.....	68
<b>CHAPITRE IV : LES DIFFICULTES INHERENTES A L’ACTION DE LA COMMUNE TENTATIVE DE PROPOSITION DES SOLUTIONS</b> .....	72
I. LES OBSTACLES LIES A L’ACTION DE LA COMMUNE D’EBEBDA .....	72
II. SOLUTIONS AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL .....	80
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	90
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	94
<b>ANNEXES</b> .....	106
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	106

## SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

**ACF** : Agent Communal Financier.

**AEPA** : Alimentation en eau potable et de l'assainissement.

**AFD** : Agence Française de Développement.

**AJEDEB** : Association de Jeunes Dynamique d'Ebebda.

**ARMEBDA** : Archives de la Mairie d'Ebebda.

**ARMINDDEVEL** : Archives du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

**BIP** : Budget d'Investissement Public.

**CAC** : Centimes Additionnels Communaux.

**CAD** : Comité d'Aide au Développement.

**CAIDEL** : Centre d'Appui aux Initiatives pour le Développement Local.

**CAMPOST**: Cameroon Postal Service.

**CAMWATER**: Cameroon Water Utilities.

**CDMT** : Cadre de Dépenses à Moyen Terme.

**CEFAM** : Centre de Formation de l'Administration Municipale.

**CES** : Collège d'Enseignement Secondaire.

**CETIC** : Collège d'Enseignement Technique.

**CF**: Confer.

**CHGA** : Cercle d'Histoire-Géographie et Archéologie.

**CTD** : Collectivités Territoriales Décentralisées.

**CVUC** : Communes et Villes Unies du Cameroun.

**DAMINADER** : Délégation d'Arrondissement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

**DAMINEPIA** : Délégation d'Arrondissement du Ministère de l'Elevage, des pêches et des industries Animales.

**DAMINJEC** : Délégation d'Arrondissement du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

**DAMINSEP** : Délégation d'Arrondissement du Ministère des Sports et de l'Education Physique.

**DSCE** : Document de stratégie pour la croissance et l'emploi.

**ELECAM** : Elections Cameron.

**ENEO** : Energie Nouvelle du Cameroun.

**ENS** : Ecole Normale Supérieure.

**EP** : Ecole Publique.

**EU** : Express Union.

**FALSH** : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines.

**FEICOM** : Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale.

**GIC** : Groupements d'Initiatives Communautaires.

**IFC** : Institut Français du Cameroun.

**INC**: Institut National de la Cartographie.

**IRIC** : Institut des Relations Internationales du Cameroun.

**LMT** : Long et Moyen Terme.

**MINATD** : Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

**MINDDEVEL** : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

**MINEDUB** : Ministère de l'Education de Base.

**MINFI** : Ministère des Finances.

**MINPMESA** : Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

**MINRESI** : Recherche Scientifique et de l'Innovation.

**MINSANTE** : Ministère de la Santé Publique.

**MINTP** ; Ministère des Travaux Publics.

**M** : Monsieur.

**MRC** : Mouvement pour la Renaissance du Cameroun.

**NODDEL** : Nouvelle Dynamique de Développement Local

**OAL** : Organisation d'Appui Local.

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale.

**PCD** : Plan Communal de Développement.

**PEB** : Produits Ethnobotaniques.

**PFNL** : Produits Forestiers Non Ligneux.

**PIA** : plan d'investissement annuel.

**PIP** : Plan d'Investissement Public.

**PLEG** : Professeur des Lycées d'Enseignement General.

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises.

**PNDP** : Programme National de Développement Participatif.

**RDPC** : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.

**RGPH** : Recensement Général de la Population et l'Habitat.

**RM** : Receveur Municipal.

**SAR-SM** : Section Artisanale Rurale-Section Ménagère.

**SDF** : Social Democratic Front.

**SG** : Secrétaire Général.

**TVA** : Taxes sur la Valeur Ajoutée.

**UDC** : Union Démocratique Camerounaise.

**UE** : Union Européenne.



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### **A-Liste des photos**

Photo 1: Les chargeurs de camion benne à Ebebda .....	23
Photo 2: une vue du pont sur la Sanaga à Ebebda .....	24
Photo 3: Maire Noah Fouda .....	39
Photo 4: Maire Syrinus Awono (actuel maire) .....	39
Photo 5: Maire François Fouda .....	40
Photo 6: La mairie d'Ebebda.....	44
Photo 7: Un forage en réalisation au lycée d'Ebebda en 2017. ....	49
Photo 8: la route rurale menant à Djounyat .....	55
Photo 9: Hangars construits au marché d'Ebebda par la commune .....	60
Photo 10: Un déchargeur de pirogues de sable Sanaga à Ebebda .....	62
Photo 11: Un plongeur de sable Sanaga à Ebebda.....	63
Photo 12: un bloc de deux Salles de classe construit au lycée d'Ebebda ....	65
Photo 13: Ecole Publique (EP) d'Ebebda (centre-ville) urbain réaménagée..	65

### **B-Liste des cartes**

Carte 1 : La migration des Eton .....	19
Carte 2 : Géolocalisation de la commune d'Ebebda .....	25
Carte 3 : Principales potentialités de la commune de la commune d'Ebebda.	29

### **C-Liste des tableaux**

Tableau 1: Les différents maires de la commune d'Ebebda de 1996- 2017...	38
Tableau 2: Budget communal des exercices 2011, 2012, 2013, 2014,2015, 2016, 2017.....	51
Tableau 3: Prix des PFNL et PEB.....	58

**D-Liste des figures**

Figure 1 : Modèle de coopérative .....	57
Figure 2: Activités clés de suivi et d'évaluation du cycle du projet.....	85

## RESUME

La commune d'Ebebdà a été créée en 1993 pour permettre aux populations locales de gérer leurs propres affaires. Son destin est mis entre les mains des maires élus. Ceux-ci pouvaient mener à leur guise leur politique de gouvernance locale dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations et de promouvoir le développement par le bas. Sur le plan du développement local, la commune d'Ebebdà va mener plusieurs réalisations pour sortir ses habitants du sous-développement, tant sur le plan sociopolitique qu'économique et culturel. Vingt-quatre ans après, quel a été l'impact de l'action communale à Ebebdà ? Sur la base de la documentation variée, constituée d'archives, articles, thèses, mémoires, des ouvrages généraux et spécialisés, ainsi que des sources orales, le présent mémoire est une analyse minutieuse des réalisations de la commune d'Ebebdà. Il ressort de cette étude que, ces réalisations ont connu une évolution en dents de scie au cours des vingt-quatre dernières années. Trois principaux facteurs expliquent cette situation. D'abord les difficultés d'ordre conjoncturelles, ensuite les problèmes liés à l'évaluation des recettes et enfin le jacobinisme politique de l'Etat camerounais. En dépit de cela, on relève que l'action communale a parfois contribué au bien-être de ses populations.

**ABSTRACT**

*The municipality of Ebebda was created in 1993 to allow local people to manage their own affairs. Its destiny is in the hands of elected mayors. They could carry out their local governance policy as they wished, with the aim of improving the living conditions of the population and promoting development from below. In terms of local development, the municipality of Ebebda will carry out several programs to get its inhabitants out of underdevelopment socio-politically, economically and culturally. Twenty-four years later, what has been the impact of communal action on Ebebda? On the basis of the varied document, consisting of archives, articles, theses, memoirs, general and specialized works, as well as oral sources, this memoir is a detailed analysis of the achievements have experienced a series of ups and downs in the last twenty-four years. Three main factors explain this situation. First, short terms difficulties, then problems related to the evaluation of revenues and finally the political Jacobinism of the Cameroonian State.*

*Despite this, it is noted that communal action has sometimes contributed to the well-being of its populations.*

## INTRODUCTION GENERALE

Selon Paul NDA, « la recherche scientifique c'est avant tout un processus, une démarche rationnelle qui permet d'examiner des phénomènes, des problèmes à résoudre, et d'obtenir des réponses précises à partir d'investissements »<sup>1</sup>. Ce processus dont l'aboutissement est l'acquisition des nouvelles connaissances, obéit aux étapes liminaires suivantes : présentation du sujet, raisons du choix du sujet, intérêt du sujet, délimitation du sujet, clarification des concepts, problématique, revue de la littérature, méthodologie et plan de l'étude.

### 1. Présentation du sujet

L'institution communale au Cameroun est vieille de plus d'un siècle. Au sens actuel du terme, elle tient ses origines de l'époque coloniale avec la signature du traité germano-douala<sup>2</sup>. Ainsi, les Allemands créent les districts administratifs<sup>3</sup> et deux résidences : Garoua et Kousseri<sup>4</sup> avec à leur tête un chef de district assisté d'un conseil de 06 membres. Les Français et les Anglais vont poursuivre cet héritage dès leur occupation du Cameroun en 1916. Dès lors, la France de côté va créer neuf circonscriptions qui sont : Kribi-Lolordorf-Campo ; Edéa-Eséka ; Douala-Yabassi ; Baré Fouban-Nkongsamba ; Yaoundé ; Mora-Garoua ; Banyo-Ngaoundéré ; Doumé-

---

<sup>1</sup>Paul NDA, *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse d'un bout à l'autre ?*, Collection pédagogique, Abidjan, Edition Université de Cote d'Ivoire/Université de Ccody, 2006, p. 78.

<sup>2</sup> Traité germano-Douala du 12 juillet 1984.

<sup>3</sup> Ce sont des circonscriptions administratives dirigées par un administrateur nommé. Pendant la période coloniale allemande on avait : les districts sous administration civile ouvertes sur la côte (Assidingue, Victoria, Buéa, Douala, Yabassi, Edea, Yaoundé et Kribi) et les districts militaires comprenant les villes et leurs régions : Ebolowa, Lomié, la station de Doumé, Dschang, Bamenda et Tinto.

<sup>4</sup> Joseph OWONA, *La décentralisation camerounaise*, Paris, Harmattan, 2011, p.10.

Lomié-Yokadouma ; Ebolowa-Akouafim<sup>5</sup>. La « municipalisation » commence avec la création des communes mixtes urbaines de Douala et Yaoundé par l'arrêté du 25 juin 1941 du gouverneur français. En 1955, 42 communes mixtes rurales sont créées et dirigées par des maires nommés. Le 18 novembre 1955 sont créées les communes de plein exercice Douala, Yaoundé et Nkongsamba, et les communes de moyen exercice Garoua, Ngaoundéré et Maroua avec les maires nommés par le ministre de l'intérieur.

La loi n° 74/23 du 5 décembre 1974 institue deux sortes de communes : les communes urbaines avec un délégué du gouvernement nommé par le Président de la République et les communes rurales avec un maire élu. La réorganisation administrative des années 1977<sup>6</sup>, 1982 et 1993 met en places d'autres communes au Cameroun. On a : les communautés urbaines (Douala et Yaoundé), les communes urbaines d'arrondissement, les communes urbaines à régimes spécial et les communes rurales<sup>7</sup>. En novembre 2008, sont créées les communes tout court ou communes d'arrondissement<sup>8</sup>. Faire de « La commune d'Ebebda au Cameroun : Etude historique (1993-2017) », notre travail de recherche, amène à étudier les défis de la commune d'Ebebda face à la problématique de développement local. Ces dispositions sont renforcées par les lois n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun et n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles de la décentralisation applicables aux communes<sup>9</sup>. Plusieurs raisons ont motivé notre intérêt à étudier cette institution communale.

---

<sup>5</sup> Louis NGONGO, *Histoire des institutions et faits sociaux du Cameroun : 1884-1945*, tome 1, Paris, Berger-Levrault, 1987, p.82.

<sup>6</sup> Décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats de communes et les établissements communaux (modifié par le décret n°82/264 du 5/07/1982 et le décret n°90/1464 du 9 novembre 1990).

<sup>7</sup> Martin FINKEN, *Communes et gestion municipale au Cameroun, institution municipale : finances et budget locale, intervention municipale*, Yaoundé, Presses Groupe Saint-François, 1996, pp. 41-57.

<sup>8</sup> Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun.

<sup>9</sup> Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles de la décentralisation applicables aux communes.

## **2. Les raisons du choix du sujet**

Plusieurs raisons nous ont poussé à choisir ce thème de recherche. Ceci dit que le choix dudit thème est réfléchi et dépend de notre projet de vie et professionnel et même d'une méthode de travail. Daniel Fondanèche cité par Pierre N'DAH <sup>10</sup> le dit clairement : « choisir un sujet qui présente au moins une touche d'originalité, qui puisse se formuler en termes de problématique, qui offre un corpus assez étendu pour vous donner matière à un travail approfondi ». Les raisons de notre choix sont à la fois scientifiques et professionnelles.

Tout d'abord aucune étude scientifique n'a encore été faite jusqu'à présent sur la commune d'Ebebda. Nous souhaitons ainsi apporter notre modeste contribution à l'historiographie des institutions politiques du Cameroun.

Les raisons personnelles sont liées à notre désir de retracer l'histoire de cette institution qui est l'une des benjamins au Cameroun. De même, la commune d'Ebebda constitue le cadre dans lequel nous avons grandi, ce qui sous-entend que nous avons une perception des faits. Nous pensons donc que cette institution communale mérite d'être étudiée et connue. En dehors des raisons qui ont motivées notre choix du sujet, l'intérêt de notre thématique reste indéniable.

## **3. Intérêt du sujet**

L'analyse de la thématique « La commune d'Ebebda au Cameroun : Etude historique (1993-2017) », suscite un triple intérêt, à savoir : l'intérêt scientifique, socioéconomique et politique.

---

<sup>10</sup> Pierre N'DAH, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 39.

- Sur le plan scientifique, l'intérêt scientifique de cette recherche réside dans sa modeste contribution à l'analyse du problème et la critique des sources. Cette étude se situe également au niveau de sa contribution à l'historiographie du Cameroun, principalement à celles des institutions politiques qui restent un vaste champ à étudier. Epuiser toutes les techniques et les sources pour établir la véracité des faits.

-Sur le plan politique, il permet d'étudier l'histoire des institutions et le modèle de gouvernance au Cameroun au niveau local. L'intérêt du sujet ainsi présenté, il convient de présenter la délimitation spatiale et temporelle du thème.

#### **4. La délimitation du sujet**

La délimitation de l'objet d'étude lors d'une recherche est importante dans la mesure où elle permet d'éviter une dispersion dans l'analyse scientifique. En effet, délimiter un sujet, revient à circonscrire les limites spatiales et temporelles.

##### **a. Cadre spatial**

Le cadre spatial de notre étude concerne par extension l'arrondissement d'Ebebda située dans le département de la Lekié, région du Centre. Cette institution est située au cœur de la forêt équatoriale dans le vaste plateau sud camerounais. Elle est une commune carrefour reliant la capitale Yaoundé et les grassfields par la nationale n°4 de 278 km et à 80 km de ladite capitale Yaoundé. Elle est également située au bord du fleuve Sanaga. Sa superficie est de 250 km<sup>2</sup>.

##### **b. Cadre temporel**

La commune d'Ebebda est créée le 25 Novembre 1993 épousant intimement les limites et les confluent de l'arrondissement dont elle porte le



nom<sup>11</sup>. Notre travail de recherche se situe entre deux dates : 1993, la borne inférieure, est la date au cours de laquelle le Président Paul BIYA crée la commune rurale d'Ebebda qui devient la commune d'arrondissement à la faveur du décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun<sup>12</sup>. L'année 1993 est également la matérialisation du processus de démocratisation initié par les pouvoirs publics depuis 1987 au sein même du parti unique<sup>13</sup>. Quant à l'année 2017, la borne supérieure, marque la fin de notre étude. Elle matérialise également la sortie de prison de l'ancien maire Noah Fouda. C'est autour de ce cadre spatio-temporel que s'inscrit notre thème. Nous allons clarifier les concepts pour mieux comprendre l'orientation de notre étude.

## 5. Clarification des concepts

Emile Durkheim disait déjà en 1983 que : « le savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache de quoi il est question »<sup>14</sup>. Le dictionnaire petit Robert 1, cité par Ampere définit la commune comme « la plus petite subdivision administrative du territoire administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal »<sup>15</sup>.

Juridiquement, la commune est une collectivité publique décentralisée dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière, chargée de gérer les affaires locales sous tutelle de l'Etat en vue du développement et l'amélioration des conditions de vie de ses populations<sup>16</sup>. Dans la plupart des

---

<sup>11</sup> Décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993.

<sup>12</sup> Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun.

<sup>13</sup> Jean Jacques EKINDI, « *Hypothétique évolution d'une démocratie ambiguë* » in Cameroun Tribune spécial, mai 1985, p.103.

<sup>14</sup> Emile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1983, p.15.

<sup>15</sup> Issin AMPERE NDOMILEP, « *La commune de Ndikinimeki au Cameroun (1955-2009) : Etude historique* », mémoire soutenu pour l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015.p.2.

<sup>16</sup> AMINATD, loi n°74/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale, p.1.

cas, la commune est un groupement humain auquel l'État a accordé la personnalité et le pouvoir de s'administrer par les autorités locales.

Le terme Étude historique dérive du mot histoire. L'étude historique désigne l'ensemble des réflexions qui portent sur les procédés, les moyens, les règles et les contextes des travaux des historiens<sup>17</sup>. Le mot histoire pour Charles SEIGNOBOS est l'opération par le raisonnement : elle n'est donc « pas une science, mais un procédé de connaissance » indirect<sup>18</sup>.

Selon Marc BLOCH l'histoire est « l'étude de l'interaction entre l'être humain, la conscience, et la réalité »<sup>19</sup>.

Pour nous, l'histoire est la connaissance du passé basé sur les documents (iconographiques, vestiges, écrits, cartes, graphiques...). Comme on le constate, nos concepts ont été clarifiés. Il nous revient de poser notre problème.

## 6. La problématique

La problématique peut se définir comme étant « *la recherche ou l'identification de ce qui pose problème.* »<sup>20</sup>. C'est l'ensemble des problèmes que pose un sujet donné. Michel BEAUD le rappelle de façon forte pertinente que c'est : « la question principale doit être cruciale, centrale, essentielle par rapport au sujet traité. Elle ne doit pas être à côté du sujet, ou désaxée par rapport à lui. »<sup>21</sup>.

Ce thème dévoile l'impact de cette collectivité territoriale décentralisée au processus de développement local depuis sa création en 1993. La

<sup>17</sup> LANGLOIS, *Introduction to the study of history*, London, Library of congress, 1898.

<sup>18</sup> Charles SEIGNOBOS, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, Félix Alcan, 1909.

<sup>19</sup> Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier de l'historien*, Paris, Armand Colin, 1952.

<sup>20</sup> Olivier LAWRENCE et al, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, Harmattan, 2005, p.24.

<sup>21</sup> Michel BEAUD, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master une thèse de doctorat et ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006 ,p. 35 .

principale préoccupation interrogative de cette étude est celle de savoir : Comment les exécutifs communaux ont-ils mis les populations locales au cœur des politiques publiques depuis la création de la commune d'Ebebdà en 1993 ? Autrement dit quel est l'apport de la commune d'Ebebdà au processus de développement local ? Une revue de la littérature nous permet d'évaluer les travaux scientifiques des chercheurs dans ce champs de recherche.

## 7. La revue de la littérature

La revue de la littérature encore appelée « l'état de la question »<sup>22</sup>, est un exercice important en ce sens qu'elle jette les bases de l'orientation ou de la réorganisation même de la thématique pour laquelle a opté le chercheur. Il est toujours nécessaire de faire un inventaire des travaux relatifs à la thématique qui est la nôtre. Car, J.P.FRAGNIERE cité par Cédric NDAMMADEU l'affirme avec véhémence : « On est rarement le premier à aborder une question déjà balisé par des études voisines ou cousines ou bien il se réfère aux fondamentaux sur lesquels les bibliothèques entières ont été écrites »<sup>23</sup>. Ceci dit que nous allons nous inspirer des travaux de nos prédécesseurs afin de bâtir le nôtre tout en gardant notre touche propre.

Daniel ABWA<sup>24</sup> relate comment le Cameroun est passé du commissariat au haut-commissariat, décrivant ainsi l'environnement sociopolitique qui prévaut entre 1916-1960 et les actions des différents protagonistes de l'époque dont le haut-commissaire COURNARIE (1949-1943). Ce qui autorise la création des premières communes au Cameroun sous administration française le 25 juin 1941, modèle communal calqué sur celui de la métropole. Les responsables nommés par l'administration et non élu

---

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Cédric NDAMMADEU, « *Institution Communale et développement local à Nkongsamba (1950-2008)* », mémoire de master II, Université de Yaoundé I, 2015, p.10.

<sup>24</sup> Daniel ABWA, , *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun : ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et presses de l'UCAC, 2000.

dont la politique était l'exaltation de la culture et valeurs de la « mère patrie » : l'assimilation .Il ne mentionne pas les conditions de nomination des chefs de circonscription et leur profil de carrière.

Joseph OWONA<sup>25</sup> met en lumière une lecture éclairée des enjeux de la décentralisation à la camerounaise .Il s'appuie sur les expériences extérieures (Pays de Galles, Irlande du Nord, France, Italie, Espagne, Grande Bretagne). Il aborde l'histoire de la décentralisation camerounaise et son actualisation avec un modèle participatif. Il montre le rôle de l'Etat comme premier partenaire qui organise les collectivités territoriales décentralisées qui sont les régions, les départements et les communes. Mais il ne mentionne nulle part le cahier de charge des exécutifs communaux responsables de cette nouvelle forme de l'État camerounais.

Martin FINKEN<sup>26</sup> évoque les paramètres de la décentralisation et analyse de fond en comble l'institution communale camerounaise dans son histoire et ses perspectives .En plus, il examine les aspects de la gestion communale. Toutefois, il ne mentionne nulle part le rôle des jeunes et des femmes dans le développement de la commune.

Quant à Victor Julius NGOH<sup>27</sup>, il ressort les différentes étapes traversées par le Cameroun depuis son contact avec l'extérieur jusqu'à la période postcoloniale. Il présente également le système d'administration indirecte instauré par les Anglais et qui serait à l'origine de la question communale dans la partie à eux confiée. Mais, il ne retrace pas les étapes clés.

Engelbert MVENG<sup>28</sup> retrace de manière succincte le processus de mise sur pieds de l'administration au Cameroun depuis le protectorat allemand

---

<sup>25</sup>Joseph OWONA, *La décentralisation camerounaise*, Paris, Harmattan, 2011.

<sup>26</sup> Martin FINKEN, *Communes et gestion municipale au Cameroun*, Yaoundé, presses Groupe Saint François, 1996.

<sup>27</sup> Victor Julius NGOH, *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*, Yaoundé, Ceper, 1990.

<sup>28</sup> Engelbert MVENG, *Histoire du Cameroun*, Tome II, Yaoundé, CEPER, 1990.

jusqu'aux indépendances. De même, il apporte assez d'informations sur l'administration territoriale particulièrement sur le mouvement municipal même s'il reste sur les généralités en matière communale.

Barthélemy KOM TCHUENTE<sup>29</sup> présente la fonction municipale au Cameroun, le mode de désignation des magistrats municipaux. Leur domaine de compétence, le cadre institutionnel qui régit la gestion municipale ainsi que les marges de manœuvres dont disposent les élus pour mener à bien les actions de développement local. Toutefois il ne relève pas leur profil et leurs compétences en matière de gouvernance locale.

Suzanne NGANE<sup>30</sup> s'intéresse au premier chapitre de son ouvrage, à la présentation des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Elle analyse de fond en comble les tâches assignées à ces collectivités territoriales décentralisées(CTD) telles que la promotion de développement sanitaire et social. Dans le deuxième, elle retrace l'évolution administrative des CTD, leur niveau d'organisation et leur participation à la gestion des affaires locales. Elle fait allusion aux institutions qui sont importantes aux CTD. Au chapitre trois(03), elle jette un regard sur la gouvernance financière des CTD et les ressources dont elles bénéficient pour remplir les missions qui leur sont confiées.

Nous avons également lu d'autres travaux de recherche (thèses et mémoires).

Gabriel Maxime DONG MOUGNOL<sup>31</sup>, analyse les litiges fonciers dans le Mbam en général et dans la subdivision de Ndikinimeki en particulier. Il présente la situation opposant les allogènes Bamileké et les autochtones

---

<sup>29</sup> Barthélemy KOM TCHUENTE, *L'élue municipale au Cameroun*, Cotonou, PDM, CEDA, 1996.

<sup>30</sup> Suzanne NGANE, *La décentralisation au Cameroun : Un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Afrédit, 2008.

<sup>31</sup> Gabriel Maxime DONG MOUGNOL, « *Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun* », thèse de Doctorat PhD en histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

(Banen et Nyokon).L'auteur, par la même occasion analyse les raisons du désaccord entre Banen et Nyokon à partir du 28 mars 1991 du décret n°91/181 faisant de Makénéne un arrondissement au même titre que NdiKinimeki, ce depuis la signature du décret n°65-DF-365 du 17 Août 1965. Le 27 Janvier 1996 le village Ndokohok fut le théâtre d'une scène qui traduisait le rejet des Nyokon par les Banen .Toutefois l'auteur ne met pas l'accent sur la commune. Il ne fait pas mention de l'impact de la création de la commune de Makénéne sur le litige opposant deux frères.

AMPERE NDOMILEP Issin<sup>32</sup> fait une analyse intéressante du cadre physique et humain ayant favorisé l'émergence de la commune de NdiKinimeki .Il met en lumière les potentialités de la commune tout en relevant les problèmes liés au transport .Il retrace le contexte de création de la commune, son fonctionnement, son évolution institutionnelle et territoriale. Il présente un bilan mitigé de la commune. Cependant, il n'a pas tenu compte du contexte sociopolitique qui demande la participation de tous pour booster le développement des communes et les défis à relever par les communes pour la pratique d'une bonne politique de décentralisation.

SALIFOU MFENDOUN NDAM<sup>33</sup> met en lumière la gestion sans partage de l'institution communale de Fouban par le Sultan-maire, roi des Bamoun Ibrahim Mbombo NJOYA et membre du bureau politique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Il décrit l'atmosphère qui a régné au sein de ce sultanat, suite aux élections municipales de 1996 qui ont donné vainqueur l'opposition conduite par Adamou NDAM NJOYA de l'Union Démocratique Camerounaise ('UDC). Ce qui a ouvert une nouvelle page pour la commune de Fouban. Ce travail

---

<sup>32</sup>Issin AMPERE NDOMILEP, « *La commune de NdiKinimeki au Cameroun (1955-2009) : Etude historique* », mémoire soutenu pour l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015.

<sup>33</sup> SALIFOU MFENDOUN NDAM, « *La commune urbaine de Fouban, 1960-2007 : Essai historique* », mémoire soutenu en vue de l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2010-2011.

bien qu'appréciable, s'intéresse plus à la rivalité opposant le sultanat aux nouvelles autorités municipales qui incarne l'UDC, parti d'opposition, à la mairie de Foumban. Il ne s'intéresse pas véritablement aux partenaires ayant accompagnés la commune dans ses actions de développement économique, social et culturel favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations et encore moins la sous scolarisation des jeunes abandonnés à eux-mêmes.

Jean Daniel AKAME NYATTE<sup>34</sup> met en lumière les véritables causes ayant entraîné la création de la commune au Cameroun. Et partant du département du Dja et Lobo, l'auteur insiste sur l'espoir que cette institution a fait naître chez les Camerounais de l'époque. Pour les uns, elle a ouvert des perspectives d'une carrière administrative et politique pour les autres. Il relève également les incompétences de la commune face aux attentes des populations, les relations antagonistes entre les conseillers municipaux et les chefs de village en raison du flou qui existait entre ces deux fonctions. Mais il n'évoque pas les stratégies de mobilisation des ressources par les communes.

Martial MEGUIA<sup>35</sup> retrace le contexte d'émergence de la commune mixte rurale de Mbouda tout en présentant la géographie de la localité. Il ressort le panorama organisationnel et fonctionnel de la commune et examine l'apport de la commune dans le développement local. Il fait une évaluation des activités de la commune au sein des populations. Travail intéressant, mais il ignore le côté managérial qui met le maire au centre des politiques publiques de la gouvernance locale.

Comme on le constate, tous ces travaux font une étude partielle du problème de l'institution communale au Cameroun. Notre contribution vise

---

<sup>34</sup>Jean Daniel AKAME NYATTE, « *L'expérience communale au Cameroun : le cas du Dja et Lobo* », mémoire soutenu en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1988-1989.

<sup>35</sup>Martial MEGUIA, « *L'institution communale dans la ville de Mbouda (1954/2010)* », mémoire de DIPES II, ENS, Université de Yaoundé I, 2014/2015.

non seulement à étendre la connaissance du problème de la décentralisation, mais aussi d'en faire une lecture évolutive et analytique.

## **8. Méthodologie**

La méthode est « l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie... »<sup>36</sup>. Ceci étant, nous nous sommes ainsi proposés comme démarche méthodologique, la collecte et l'analyse des données.

Nous avons eu recours à de nombreux documents consultés à la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I (thèses et mémoires), la bibliothèque de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Il en est de même pour la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure (ENS), du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, du cercle Histoire Géographie et Archéologie (CHGA) de l'Université de Yaoundé I, Au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) où nous avons retrouvés des mémoires cités plus haut et dont une analyse des données nous a permis de comprendre un certain nombre de faits pouvant donner un coup de pouce à notre travail. À l'Institut Français du Cameroun (IFC), nous sommes entrés en possession des ouvrages publiés, des thèses et revues qui nous seront d'une importance considérable. Aux Archives du Ministère de la décentralisation et du Développement Local (MINDDVEL), aux Archives de la commune d'Ebebda, aux archives du Fonds spécial d'Équipement et d'intervention Intercommunale (FEICOM) et à la sous-préfecture d'Ebebda où nous avons cumulé entre autres les lois, les décrets et les arrêtés. En outre, cette recherche documentaire va conduire à des résultats partiels si nous n'avons pas recours aux sources orales. Joseph Ki-Zerbo l'a si bien dit : « la

---

<sup>36</sup>Madeleine GRAWITZ, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1979, p.34.



tradition orale est « un musée vivant des productions socioculturelles capitalisées par les peuples réputés sans écritures »<sup>37</sup>. Nous avons également associé l'entretien libre en fonction de celui qu'on a eu en face avec un penchant cependant vers la seconde dont les vertus sont décrites par Catherine Coquery Vidrovich en ces termes :

Initié...à raconter sa vie, l'information va bientôt se laisser aller à conter les anecdotes et situations qu'il n'auraient pas sinon jugés digne de l'histoire, ce qui est important d'obtenir de lui, c'est précisément qu'il oublie de se sentir en situation et qu'il laisse échapper tout ce vécu que l'on recherche<sup>38</sup>.

C'est à travers la confrontation de toutes ces sources écrites et orales, archivistes ainsi que livresques que nous avons organisé notre recherche. Mais toutefois, nous avons fait face à de nombreuses difficultés.

### **9. Les difficultés rencontrées.**

Comme toute recherche, nous avons fait face à plusieurs obstacles. La première est la mauvaise tenue des archives qui est une récrimination commune aux étudiants. Pour pallier à ce problème, nous avons consacré des journées entières à parcourir les décrets sans toutefois nous fier aux codes ; ce qui nous a également permis d'entrer en possession de quelques textes traitant de la décentralisation.

Nous avons également noté l'indisponibilité des personnes ressources et leur prudence au niveau des questions qui concernent les finances. Après ce constat, nous avons attendu d'autres circonstances pour introduire notre sujet de façon générale dans l'anonymat. C'est ainsi qu'ils nous fournissaient nos éléments de réponses sans toutefois s'en rendre compte.

---

<sup>37</sup> Joseph KI-ZERBO et al , *Histoire générale de l'Afrique*, tome 1, Paris, Edicef, Unesco, 2004, p.26.

<sup>38</sup> Catherine Coquery VIDROVICH, cité par J.FOKOU, dans « *L'insurrection armée dans la sous chefferie (1956-1969) : genèse et enjeux* », Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000, p.9.

Nous notons aussi des rendez-vous manqués et la longue attente d'accès à certains documents classés confidentiels au MINDDVEL, au FEICOM et à la commune. Le seul moyen ici était la stratégie de contournement et contacter le personnel par réseau téléphonique afin de fixer le rendez-vous.

Après avoir surmonté ces obstacles, nous avons eu à recenser un certain nombre de données pouvant nous permettre de répondre à notre problématique .D'où ces quatre séquences qui structurent la rédaction de notre travail.

## **10. Plan de l'étude.**

Quatre chapitres divisés chacun en sous chapitres constituent l'ossature de notre mémoire.

Le premier chapitre retrace l'origine du mot « **Ebebda** », tout en analysant son environnement physique, humain et les facteurs de la création de la commune.

Dans le second chapitre, nous allons nous appesantir sur la gouvernance managériale de la commune d'Ebebda. Tout en s'intéressant à l'état d'entretien des biens tant mobiliers qu'immobiliers de la commune et ses différentes ressources.

Le troisième traite la contribution de la commune d'Ebebda au processus de développement local. Il s'agit de présenter ses réalisations dans les domaines socioéconomique, écologique et sportif.

Quant au quatrième chapitre, nous allons évaluer le bilan des activités de la commune d'Ebebda. De même, un pan de voile va dénicher les obstacles freinant ses actions. Toutefois, nous suggérerons les solutions endogènes et les perspectives exogènes dans le but d'améliorer la gouvernance locale.

## **CHAPITRE I : PRESENTATION GEOHISTORIQUE ET LES MOTIFS DE LA CREATION DE LA COMMUNE D'EBEBDA.**

L'ouverture démocratique du Cameroun dans les années 1990 a été précédée par la poursuite de la politique de la communalisation amorcée par l'administration coloniale avant les indépendances. C'est dans ce contexte que naît l'arrondissement d'Ebebdà en 1992. Suite à l'éclatement des communes de Monatélé et de Sa'a, la commune d'Ebebdà va voir le jour le 25 novembre 1993 et entre officiellement en fonction en 1996 avec l'élection du premier maire Victor NGALA. Quels sont les repères géohistoriques de la commune d'Ebebdà ? Quels sont les motifs ayant conduit à la naissance de la nouvelle institution communale ? Ce chapitre comprend deux parties principalement subdivisées en sous parties. La première partie s'intéresse à l'aperçu géohistorique de la commune d'Ebebdà. La deuxième met en lumière les raisons de création de ladite commune.

### **I. APERÇU GEOHISTORIQUE DE LA COMMUNE D'EBEBDA.**

Selon Marc Bloch, cité par Yannick Achofor A Magho : « la compréhension du caractère évolutif d'une société passe principalement par l'analyse de ses aspects sociologiques... »<sup>39</sup>. Cela permet de remonter aux origines de la commune d'Ebebdà et de son peuplement d'une part, mais aussi situer son contexte de création d'autre part.

---

<sup>39</sup> Yannick ACHOFOR A MAGHO, « *La commune de Babadjou et la problématique du développement local (1993/2013)* », mémoire de DIPES II, ENS ,( UYI),2014-201,p.14.

## **A. Les Origines de peuplement de la commune d'Ebebda et de son peuplement**

Pour remonter ce peuplement, nous allons nous appuyer sur les hypothèses et les résultats des travaux de certains chercheurs.

### **1. D'où vient le nom « Ebebda » ?**

Suite à une révolte des Eton contre les wanguijio(Vouté) qui les avaient asservis, 26 de ces esclaves Eton se seraient dispersés le long du fleuve Sanaga et à l'intérieur des terres vers la montagne Koan à l'Est, créant ainsi « Ebebda »<sup>40</sup> qui signifie « trou de la guerre ». D'après Simon Elouga Bessala<sup>41</sup>, le nom Ebebda vient du dialecte local « Ebeu bita », c'est-à-dire tanière de guerre. En effet, il s'agit de la mauvaise prononciation du mot « Ebeu bita » par les colons français. Comment s'est effectué alors le peuplement de cette localité ?

### **2. Le peuplement et la population de la commune d'Ebebda.**

Plusieurs hypothèses ont été avancées par des chercheurs et même des personnes interrogées pour le restituer.

#### **a. Le mythe de l'origine des Eton et des Manguissa.**

L'origine des populations Eton et Manguissa habitant Ebebda est très difficile à établir.

La première hypothèse avancée par les chercheurs affirme que l'histoire des « Béti » est émaillée par deux grands mythes. Certaines sources telles que les travaux du révérend père Trilles et d'Avelot.J évoquent qu'ils seraient

---

<sup>40</sup> Plan Communal de Développement(PCD) Ebebda-PNDP, p.25.

<sup>41</sup> Simon Elouga Bessala, Chef de Bureau du budget et de l'approvisionnement à la commune,41 ans ;entretien du 10 juillet 2018 à la commune.

venus d'Égypte particulièrement à Barh- El Ghazal et auraient traversé la Sanaga<sup>42</sup>.

Pour les Eton, les mêmes chercheurs affirment qu'il s'agit d'une ethnie du groupe Béti. Prenant en compte son hypothèse, le Dr Georges Olivier écrit : « ... les Eton et les Manguissa seraient originaires du Nord et apparentés aux ethnies Yambassa et Sanaga »<sup>43</sup>.

Selon I. DUGAST cité par le Pr Joseph TANGA ONANA in « *Les Eton du Sud Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1900 (Etude précédée d'une protohistoire des Phaouins et des Béti)* », les Eton feraient partie du groupe Béti et seraient originaires du Nord du Mbam.

En ce qui concerne l'approche de la tradition orale, Brigitte Menounga<sup>44</sup>, matriarche, affirme que les Eton seraient originaires du Nord Cameroun et ont mystiquement traversé la Sanaga.

Les Eton commencèrent une marche migratoire qui les conduisit dans la région de Nditam, située à 45km du confluent des fleuves Mbam et Noun ; à 90 km de celui du Mbam et de la Sanaga<sup>45</sup>. Après leur séjour à Nditam, les Eton dans leur progression vers le sud-Cameroun furent contraints de traverser la Sanaga. Le moyen utilisé a donné lieu à l'un des mythes les plus répandus de l'histoire du Cameroun. Selon celui-ci, les Eton auraient traversé la Sanaga sur le dos d'un serpent appelé « Ngang Medza »<sup>46</sup>. Ils vont s'installer à MEBO (lieu situé à côté du village de Nkolbogo dans l'arrondissement de Sa'a).

<sup>42</sup> Brigitte Olive Michèle MEMVOUDA, « *Monographie historique des Mvog Belinga de Yaoundé des origines à 1960*, p.18.

<sup>43</sup> Olivier Georges, « *Etude anthropologique des principales tribus de la région de Yaoundé* », in Bulletin de la Société d'Etudes camerounaises, n° 10, 1945, p.68.

<sup>44</sup> Brigitte Menounga, matriarche, 80 ans, interrogée à Ebogo le 26 juillet 2018.

<sup>45</sup> Joseph TANGA ONANA, « *Les Eton du Sud Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1900 (étude d'une protohistoire des Phaouin et des Béti)* » mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1981, p.39.

<sup>46</sup> Ce serpent gigantesque appelé « Nsolo Ngon » ou « Ngan Medza » selon les versions est l'équivalent du « NDIBA » des Mandja de la Centrafrique du « DAN » des fon du Benin.

Selon P. Alexandre et J. Binet cités par Rosette Claudine LEKINI EBONO,

L'intervention surnaturelle se manifeste par l'apparition d'un serpent gigantesque, le python appelé également « gardien des eaux », qui à l'invocation des ancêtres et aux sacrifices rituels s'arc-boute formant ainsi un pont sur lequel s'engouffrent les fuyards, poursuivis par les ennemis rouges<sup>47</sup>.

Cette traversée s'effectue par ordre de primogéniture<sup>48</sup> : Atangana Biyele, Mbassi Biyele, Abanda Biyele, Noah Kouna, Ayada Kouna, Ekani Bitouigui, Noah Elomo et enfin la famille Atangana Elomo<sup>49</sup>. Au cours de celle-ci, un incident s'est produit, nous renseigne notre informateur François Manga<sup>50</sup>, un vieillard aveugle de la famille Atangana Elomo qui aurait planté sa sagaie sur le dos du serpent. Le serpent blessé s'enfonce et disparaît au fond des eaux.

Selon Zogo Fouda<sup>51</sup>, un patriarche du village Nkolbogo, c'est l'un des porteurs de torche qui aurait brûlé le dos du serpent avec sa torche par inadvertance. Le serpent disparaît en noyant tous ceux qui se trouvaient sur son dos. La traversée de la Sanaga s'est faite à plusieurs endroits comme le présente la carte (page suivante).

Les Manguissa par contre habitent les arrondissements de Sa'a et d'Ebebda à 20.000 habitants vers 1980<sup>52</sup>. Après la traversée de la Sanaga, ils auraient trouvé sur la rive droite les Eton (MEBO) à qui ils menèrent une guerre sans merci entre 1918-1924 pour la conquête de cet espace. Au cours

---

<sup>47</sup> Rosette Claudine LEKINI EBONO, « *Monographie historique des Tom de la Lekié é Région du Centre Cameroun. Des origines à 1994* », mémoire de DIPESII en histoire de Yaoundé, 2014-2015, p.28.

<sup>48</sup> Priorité de naissance entre frères et sœurs, pouvant créer des droits au profit de l'aîné.

<sup>49</sup> Martin Elouga, « *Sémiologie des motifs décoratifs de la céramique actuelle d'un groupe bantu du Sud-Cameroun : bété de la Lekié* » in *bulletin de la livraison des archéologues du monde bantu* », n°10-11, 1992, p.41.

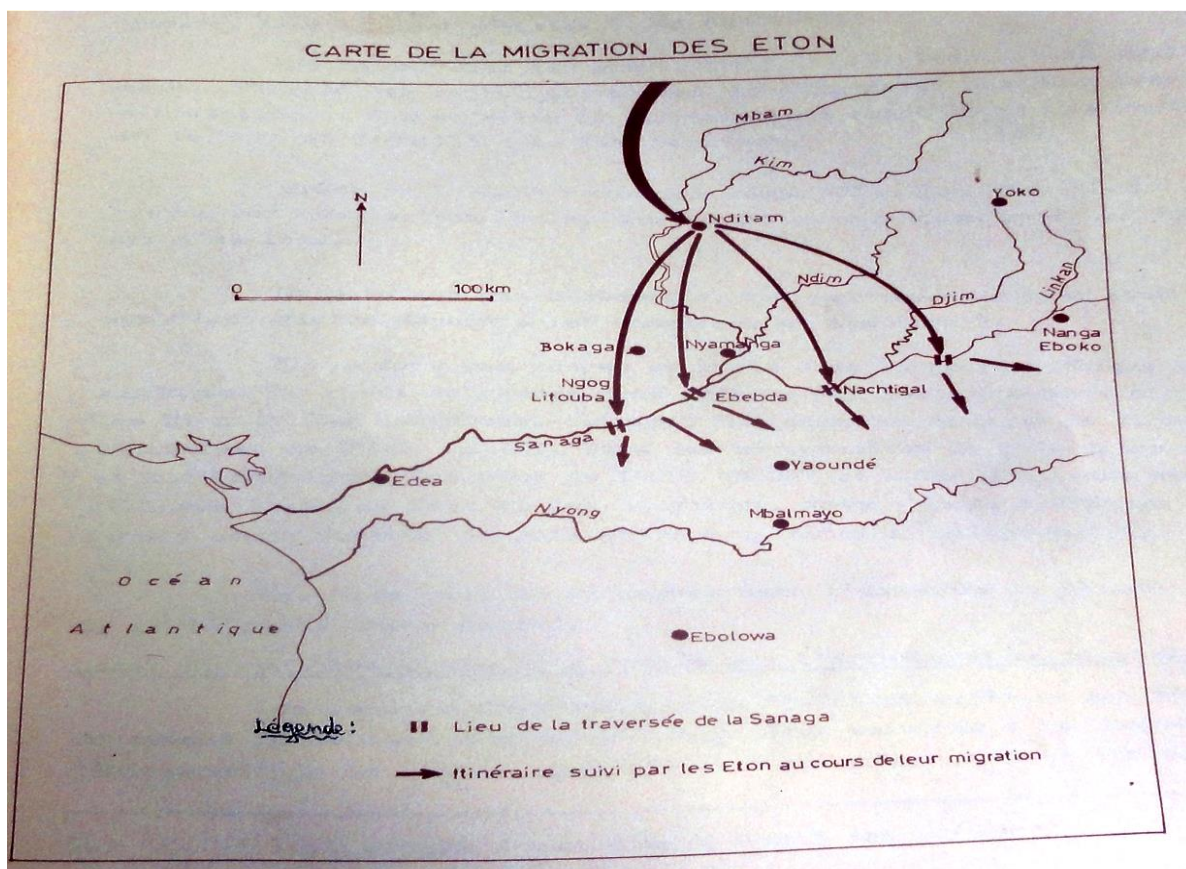
<sup>50</sup> François Manga, policier à la retraite, 79 ans. Entretien du 20 juillet 2018 à Ebolmango.

<sup>51</sup> Zogo Fouda, patriarche du village Nkolbogo, 79 ans. Interview du 17 juin 2018.

<sup>52</sup> Jean Pierre OMBOLO, *Eléments de base pour une approche ethnologique et historique des Fang-beti-boulou*, Yaoundé, 1984, p.23.

de celle-ci, les Eton sont vaincus et Touna Mbassi, un membre du groupe Eton négocie l'armistice avec le chef Manguissa ABEGA MBIA, en lui offrant deux filles à savoir : Lema Melingui et Tou Mole. En retour, le chef Abega offrit à Touna le gîte pour la nuit. Ce traité d'amitié est à l'origine de la cohabitation des deux ethnies dans la localité.

Carte 1 : La migration des Eton



Source: TANGA ONANA Joseph, « *Les Eton du Sud Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1900 (Etude précédée d'une protohistoire des Phaouins et des Beti)* », Université de Yaoundé, 1981, p.44.

Comment était organisée la localité avant la création de la commune ?

#### **d. La population de la commune d'Ebebda**

La Commune d'Ebebda compte trente-trois (33) villages dont un (01) qui constitue l'espace urbain. Elle est organisée en 04 groupements et 01 canton :

il s'agit des groupements Abam-Ngoe (05 villages), Nkolkossé (06 villages), Abam (06 villages), Benyabega (10 villages), et du canton Sa'a (06 villages)<sup>53</sup>. La population se chiffre à 21 368 habitants. En 2010 elle est estimée à environ 47 431 habitants, soit un taux de croissance de 2,7% à 2,5%<sup>54</sup>. Cette population est constituée des autochtones (Eton et Manguissa) et des allogènes :

- les autochtones sont composés de : Eton (environ 56%) et les Manguissa (environ 42%) qui appartiennent à la grande ethnie Bédi.
- les allogènes quant à eux sont repartis en plusieurs communautés à savoir : Malienne, Haoussa, Bamiléké, Mbamoise et d'autres tribus du Cameroun représentant environ 2%.<sup>55</sup>

### **3. Organisation sociopolitique et économique.**

L'organisation de la société de la commune d'Ebebda est à la fois traditionnelle, sociale et économique.

#### **a. Organisation traditionnelle**

Comme institutions traditionnelles, l'on distingue 05 chefferies de 2<sup>e</sup> degré et 33 chefferies de 3<sup>e</sup> degré. Les chefferies de 3<sup>e</sup> degré sont localisées dans les 33 villages qui composent la Commune.

A la tête de chaque groupement, se trouve un chef de groupement. Et à la tête de chaque village on a un chef de village. Tous portent le titre

---

<sup>53</sup> Plan Communal de Développement d'Ebebda, p.25.

<sup>54</sup> Troisième recensement général de la population et de l'habitat (3<sup>e</sup> RGPH : 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun(BUCREP) , 2010.

<sup>55</sup> Ibid.



de « Nkukuma »<sup>56</sup>; ils sont assistés d'un conseil de notables ou des sages, les *capitas*, le chef de famille, un représentant légal choisit par le chef.<sup>57</sup>

### **b. Organisation sociale**

L'organisation traditionnelle des chefferies de la commune d'Ebebda repose sur une société de type lignagère et segmentaire<sup>58</sup>. Cette organisation sociale permet de distinguer les éléments caractéristiques suivants : la famille, cellule de base de toute société ou collectivité humaine, créée par les ancêtres communs : Zogo Fouda Ngonon et Ebe Mengue ; les lignages fondés à partir de chaque famille ; les clans qui constituent le cadre de référence de la vie sociale de tout individu à Ebebda, considérés comme des groupes d'homme revendiquant une parenté ou un ancêtre commun.

Les populations d'Ebebda sont donc groupées en fonction de leurs lignages respectifs, le « Mvog ». Ce mot désigne aussi l'ensemble des descendants de l'homme fondateur. Ainsi, on rencontre les grandes familles suivantes : mvog Ateba, mvog Assinguine, mvog Fouda.

### **c. Les activités économiques**

Les activités économiques de la commune d'Ebebda sont : agropastorale, la chasse, l'artisanat, le petit commerce et le transport.

#### **•L'agriculture**

Les exploitations agricoles portent sur les cultures vivrières (manioc, l'igname, la banane plantain, la banane douce, le maïs, la patate douce, le

---

<sup>56</sup> Ce titre est signe de richesses et de polygamie. Cela se traduit que le chef avait un cheptel important composé d'animaux domestiques et de volaille en grande quantité afin de nourrir sa population. Nkukuma signifie que le chef ne doit pas se réduire à la mendicité.

<sup>57</sup> Plan communal pour le développement de la commune d'Ebebda-PNDP, juin 2015, p.32.

<sup>58</sup> Martin ELOUGA, « *Sémiologie des motifs décoratifs de la céramique actuelle d'un groupe bantu du Sud-Cameroun : les bété de la Lekié* » in *Bulletin de la liaison des archéologues du monde bantu* », n°10-11, 1992.

macabo)<sup>59</sup>, les cultures maraîchères (la tomate, le poivron, le melon d'eau (pastèque), le gombo et le piment) et les cultures de rente ou d'exportation (le cacao et le palmier à huile). L'on dénombre trois palmeraies d'une superficie moyenne de 4ha dans la Commune.

- **L'élevage et la chasse**

Les principales espèces élevées comprennent : la volaille (poules), les ovins, les caprins et les porcins. Ce secteur connaît de fortes pertes en saison sèche à cause de la recrudescence de la coccidiose<sup>60</sup> pour les volailles et de la peste porcine pour les porcins.

En ce qui concerne la chasse, les formations végétales (forêt et savane) rencontrées dans la Commune abritent une faune cynégétique très diversifiée, mais peu abondante.

- **La pêche**

La pêche constitue la première activité lucrative pour les allogènes Maliens installés à Nkol Elouga, Bikogo, Ebebda II et à Tsang. Il s'agit d'une pêche artisanale pratiquée surtout dans le fleuve Sanaga et la rivière Lekié. Les espèces de poissons les plus pêchées sont entre autres le Tilapia du Nil, le poisson serpent (Chana chana), le poisson à queue rouge et le capitaine d'eau douce.

- **L'exploitation artisanale du sable**

Cette exploitation artisanale s'effectue soit dans les carrières fluviales, soit dans les carrières continentales. Elle est effectuée avec un matériel rudimentaire (pirogues, pelles manuelles et seaux). Elle constitue une recette propre à la commune, soit 3000f par camion.

---

<sup>59</sup> NSANGU Alain , « *Production et commercialisation des produits vivriers de la Lekié* », ORSTOM, 1973, p.27.

<sup>60</sup> La coccidiose : une maladie qui attaque la volaille par un parasite appelé coccidies.

La photo ci-dessous atteste le contexte d'exploitation du sable dans un chantier de carrière fluviale :

Photo 1: Les chargeurs de camion benne à Ebebda



Source : Serge Magloire BIDOUMA NGONO, dans une carrière de sable Sanaga à Ebebda le 19/07/2018.

### •Le petit commerce

L'on compte plusieurs débits de boisson dans la Commune, 02 auberges formellement fonctionnelles. Les produits manufacturés vendus dans la commune sont les conserves (tomate, sardine, lait, etc.), les produits alimentaires de première nécessité (savon, huile, sel, cube, riz, etc.), les produits de l'électroménager, les intrants agricoles et pastoraux, les chaussures et les tissus, les boissons alcoolisées et hygiéniques.

### •Les activités de transport

La Commune est traversée par la route nationale N°4 ce qui aurait boosté l'activité de transport. Les routes rurales et départementales qui relient les différents villages sont de très mauvaises qualités, en particulier en saison des pluies. Le transport est donc dominé dans la Commune par l'activité de moto taxi.

Photo 2: une vue du pont sur la Sanaga à Ebebda



Source : BIDOUMA NGONO Serge Magloire, Ebebda le 19/07/2018.

Nous allons à présent étudier les données géographiques de la commune d'Ebebda.

### **B. Les données géographiques de la commune d'Ebebda.**

Dans cette partie, il est question de situer la commune d'Ebebda dans sa région géographique

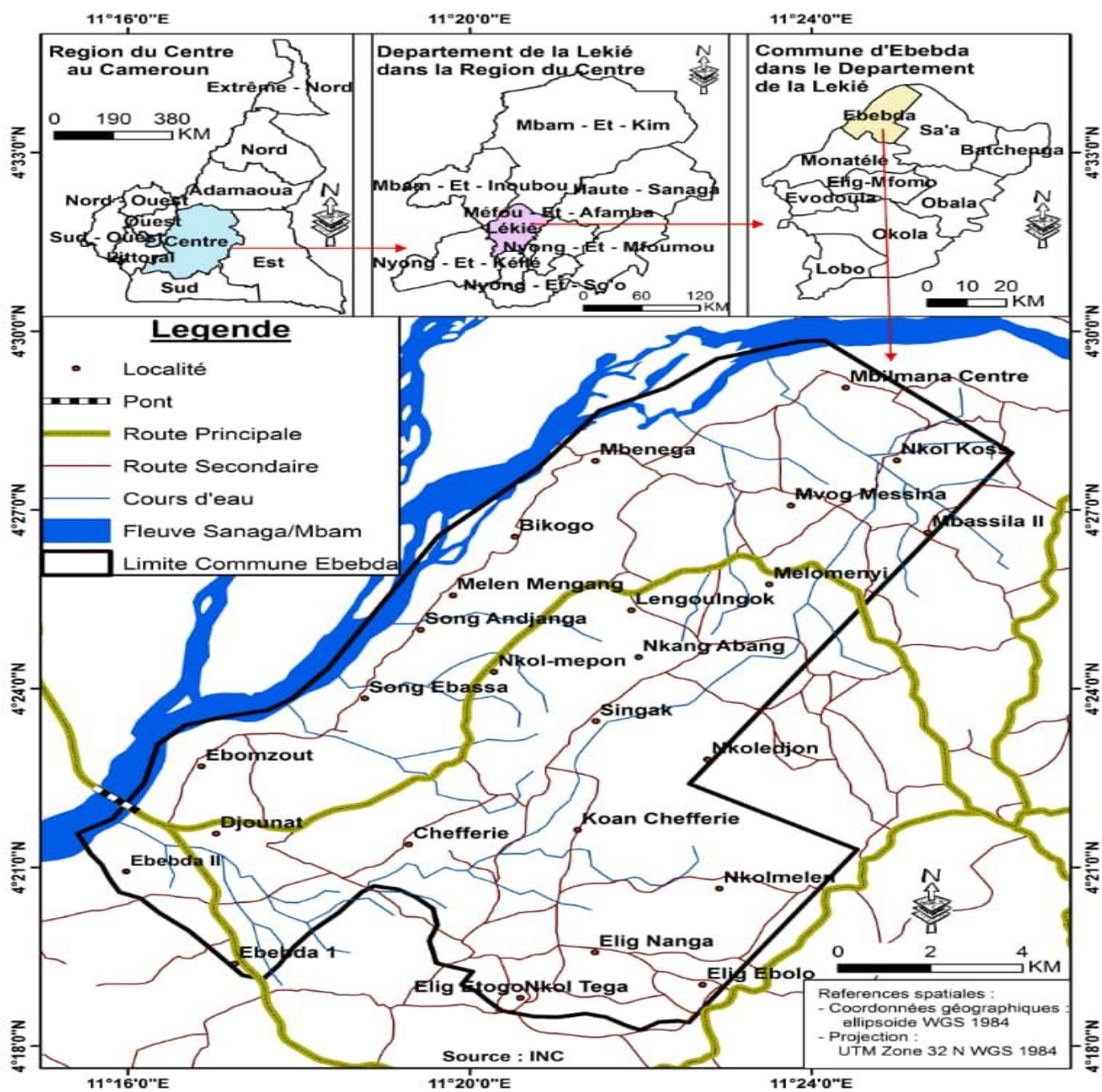
#### **1. Les données géographiques**

La commune d'Ebebda est située dans le département de la Lekie, Région du Centre à 600m d'altitude moyenne entre le 4°20'22'' de latitude Nord et le 11°16'56'' de longitude Est<sup>61</sup>. Elle est limitée : à l'Ouest par l'arrondissement de Bokito ; au Nord et à l'Est par l'arrondissement de Sa'a ; au Sud par l'arrondissement de Monatélé (Voir annexe carte n°2 page suivante).

---

<sup>61</sup> Dictionnaire des villages de la Lekie, Centre ORSTOM de Yaoundé, mars , 1966,p.75.

Carte 2 : Géolocalisation de la commune d'Ebebda



Source : Institut National de la Cartographie(INC). 2010.

## 2. Les éléments du milieu physique.

Les éléments physiques de la commune d'Ebebda sont : le relief, le climat, la végétation, les sols, l'hydrographie, la faune.

### **a. Le Relief**

De par sa proximité au fleuve Sanaga, la Commune d'Ebebda présente un relief peu accidenté et varié (présence de plaines, de collines et de vallées) avec des pentes comprises entre 0 et 16% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est de 600 m.

### **b. Le climat**

La Commune d'Ebebda a un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons d'inégales durées : une grande saison sèche de Novembre à mi-mars ; une petite saison pluvieuse de mi-mars à mi-juin ; une petite saison sèche de mi-juin à mi-août ; une grande saison pluvieuse de mi-août à fin Octobre.

La moyenne annuelle des précipitations est de 1577 mm/an. La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude moyenne annuelle de 2,5°C<sup>62</sup>. Ce climat est propice à une végétation de savane péri-forestière.

### **c. La végétation**

La végétation de la Commune d'Ebebda est caractérisée par des savanes péri-forestières. Ces formations végétales sont riches en essences commercialisables, en Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et en faune sauvage. La flore est très diversifiée. Les principales espèces arborées ou arborescentes sont notamment : le Sapelli , le Doussié blanc , l'Ayous , le Sipo , le Framiré , le Kosipo , l'Iroko , le Fraké , le Rhônier , le Tali, le Tephrosia , le parassolier <sup>63</sup>, le palmier sauvage et de nombreux arbres. Ladite végétation conditionne les sols de cette institution communale.

---

<sup>62</sup> Dictionnaire des villages de la Lekié, Centre ORSTOM de Yaoundé, mars , 1966,78.

<sup>63</sup> Communes et villes Unies du Cameroun(CVUC): United Councils and cities of Cameroon. Bureau National: National Office.2010.

#### **d. Les sols**

La roche mère est essentiellement composée de quartzites et de granites. Deux principaux types de sols se rencontrent dans cette localité à savoir les sols ferralitiques,<sup>64</sup> sablonneux<sup>65</sup> et les sols hydromorphes<sup>66</sup>. Les premiers se prêtent surtout aux cultures pérennes (cacao, fruitiers, palmier à huile) et aux cultures vivrières et le second aux cultures maraîchères et les légumes. Ces sols sont arrosés par les cours d'eau formant l'hydrographie de la localité.

#### **e. L'hydrographie**

Le régime équatorial d'Ebebda est de type équatorial et son réseau hydrographique appartient au bassin de la moyenne Sanaga<sup>67</sup>, fleuve qui joue un rôle important dans la variation de la température le long de ses rives dont la savane sert de pâturages aux petits troupeaux d'hippopotames qui y vivent.

La Commune d'Ebebda est arrosée par la Sanaga. L'on note aussi la présence d'une rivière à régime permanent et d'autres petites rivières saisonnières à l'instar de Ngmeh, Mbe, Têt, Polo, Lekié, etc. Cependant, On rencontre une faune variée et diversifiée.

#### **f. La faune**

La faune sauvage de la Commune d'Ebebda abrite une faune sauvage très diversifiée mais peu abondante. Les espèces rencontrées dans cette faune sont : Chimpanzé, Biche, civette, Rat de Gambie, Pangolin à longue queue,

---

<sup>64</sup> D'une manière générale, ces sols sont caractérisés par une texture sablo-argileuse. Ils sont pauvres en éléments nutritifs, acides, fragiles et caractérisés par de fortes colorations jaunes ou jaune claire. Ils sont reconnus très fertiles sous le couvert forestier, mais cette fertilité est assez précaire. Ces sols se prêtent surtout aux cultures pérennes (cacao, fruitiers palmier) et aux cultures vivrières.

<sup>65</sup> Sols qui contiennent du sable. On les rencontre essentiellement dans la savane .473

<sup>66</sup> Ils se rencontrent essentiellement dans les zones marécageuses et aux abords des cours d'eau du village. L'exploitation de ces sols est difficile en temps pluvieux à cause de leur engorgement .En saison sèche par contre l'utilisation de ces sols est moins contraignante avec la baisse de la nappe phréatique. La pratique des cultures de contre saison est alors possible.

<sup>67</sup>A NSANGU, « *Production et commercialisation des produits vivriers de la Lekié* », ORSTOM, 1973, p. 32.

Écureuil à pattes rouges, Mangouste, Porc-épic, Vipère du Gabon, Couleuvre, Serpent Boa, Mamba vert, Tortue, Epervier, Chauve-souris, Céphalophe bleu, Genette servaline.

Après cette étude géohistorique, nous allons nous intéresser sur les motifs de création de la commune d'Ebebda.

## **II- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE D'EBEBDA**

Les raisons de création de la commune d'Ebebda sont d'ordre naturel, économique, social et politique.

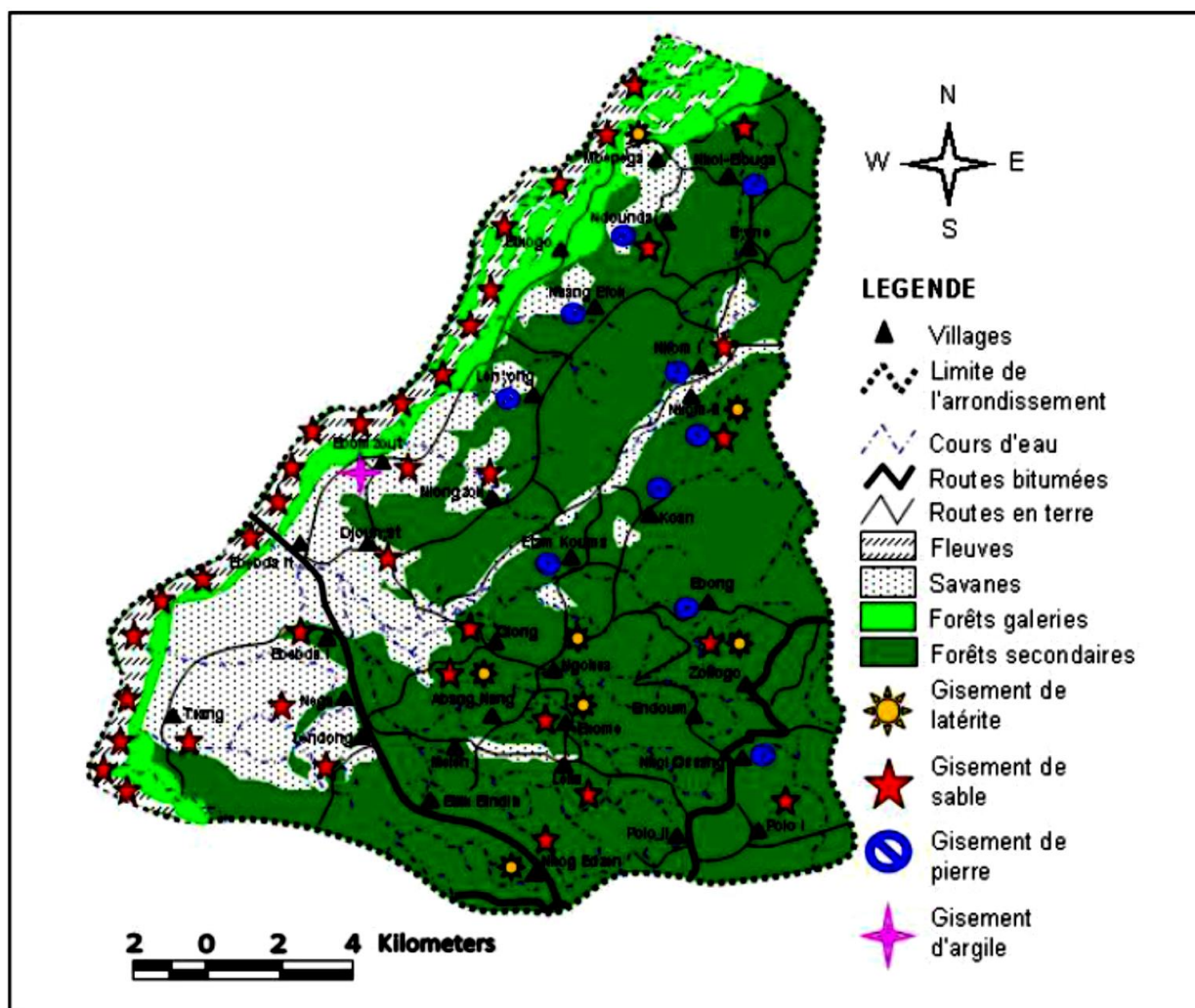
Plusieurs raisons sont à l'origine de la création de l'institution communale d'Ebebda.

### **1. Un potentiel naturel et économique: un atout pour la création de la municipalité d'Ebebda.**

La commune d'Ebebda regorge de nombreuses ressources naturelles et économiques favorables à la mise en place d'une institution communale. Pour le démontrer, nous allons nous appuyer sur la carte N°3 page suivante.



Carte 3 : Principales potentialités de la commune de la commune d'Ebedda.



Source : Communes et Villes Unies du Cameroun, 2010.

L'observation et l'analyse de la carte démontrent que :

- les forêts galeries et secondaires à Koan, Nkang-Efok, Tsang, Nkom 2, Eyene, Lenyong, Ebedda1, Ebomzout regorgeant de nombreuses essences et une faune diversifiée véritables sources de revenus et propices à l'agriculture;
- les savanes constituant le pâturage favorable à l'élevage ;
- le fleuve Sanaga et les cours d'eau favorables aux activités piscicoles, touristiques et à l'exploitation sablière ;

-la nationale n°4 qui ouvre la commune à l'extérieur et les routes rurales qui désenclavent les secteurs de production ;

-les gisements de sable, de latérite, de pierre et d'argile à Mbenega, Nkog Edzen, Polo1, Olong, Abang Nang, Tsang, Nkom 2, Leka, Nega, Ekome, Ebebda 1, Nkom 1, Ndounda, Lendong, Zokogo, Ebomzout, Nlongzok, Djounyat, Nkol Elouga,etc<sup>68</sup>. Leur exploitation constitue une ressource propre à la commune d'Ebebda.

-la réserve d'eau potable à Nlongzok (montagne Mbi wanga), Etam Kouma (Nkomse), Lenyong pour une exploitation par captage et distribution.

On peut conclure au terme de cette étude que ce potentiel économique et naturel est un atout qui prédisposait la mise en place d'une institution municipale à Ebebda. Mais il existe également d'autres raisons sociopolitiques.

## **2. Les raisons sociopolitiques : Ebebda une « tanière de guerre ».**

La spirale de guerre entre les chefs Zogo Fouda Ngonon de Sa'a et Ebe Mengue d'Ebomzout a créé un climat d'insécurité dans la commune d'Ebebda.<sup>69</sup> On note par exemple : les assassinats, les disputes de terres, prisonniers de guerres, etc. Pour notre informateur, Guy Theodore Bessala: « c'est un acte politique. Moi je ne peux pas commenter un acte politique. Seul l'Etat est responsable de ses décisions .Peut-être l'Etat voulait rapprocher les populations de leur administration »<sup>70</sup>. On peut tenter de dire que la commune d'Ebebda est créée de façon spontanée dans le but

<sup>68</sup> Wwww. camerlex.com/ebabda-en-bref-386/, consulté le 18 juillet 2018 à 12h05 min. Olivier Georges, « Étude *anthropologique des principales tribus de la région de Yaoundé* »,in Bulletin de la société d'Études camerounaises, n° 10,1945.

<sup>69</sup> il s'agit d'une zone en proie de conflits permanents.

<sup>70</sup> Guy Theodore Bessala, secrétaire général de la commune d'Ebebda,40 ans ,entretien du 10 juillet 2018 à la commune d'Ebebda.

d'apporter la paix dans la localité d'une part et mettre les populations aux cœurs des politiques publiques d'autre part.

Par ailleurs, l'Etat camerounais voulait rapprocher les populations des services sociaux de base tels que : l'accès aux soins de santé, l'eau et l'énergie, l'éducation, la formation professionnelle. Ces motifs vont en droite avec les propos de notre informateur Emile Onana : « quand il un accident se produisait à Ebebda, il était très difficile de sauver des rescapés parce qu'il fallait aller soit à Yaoundé, à Sa'a ou à Monatélé »<sup>71</sup> .

---

<sup>71</sup> Emile Onana, 39 ans, cadre de développement, entretien du 09 juillet 2018 au CAIDEL.

En somme, la présentation géo historique et les motifs de création de la commune d'Ebebda démontrent en substance que cette Collectivité Territoriale Décentralisée(CTD) est plus que par le passé, un espace très fertile pour le développement. Elle rappelle également que de nombreuses potentialités naturelles et économiques sont propices aux investissements. Cependant quelques poches de rivalités sont l'un des mobiles qui ont motivé la mise en place spontanée de l'institution. Le décret n°93/321 du 25 novembre confirme par exemple la création de la commune d'Ebebda en 1993. Il ressort également que l'état actuel de la commune d'Ebebda est lié au manque des infrastructures adaptées et l'attitude des gouvernants locaux englués dans une gouvernance « paternaliste »<sup>72</sup>. Ceci nécessite impérativement une bonne gouvernance managériale qui s'intègre dans le respect des lois et règlements en vigueur du pays.

---

<sup>72</sup> Le paternalisme est une doctrine politique qui fait d'un territoire une propriété privée. Cette doctrine politique est a été pratiquée par le roi belge Léopold II au Congo belge.

## **CHAPITRE II**

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'EBEBDA**

Le nouveau contexte institutionnel fait apparaître deux échelons de collectivités territoriales décentralisées, la commune et la région. La gestion des affaires locales est donc essentiellement une responsabilité communale. Dans ce contexte, les enjeux de la gestion des affaires locales sont dans un premier temps de comprendre le nouveau cadre institutionnel et ses implications pour les édiles locaux. Il faudra ensuite par rapport aux nouvelles responsabilités qui leur incombent s'organiser afin d'y répondre. Ceci doit se faire dans le respect des règles de gestion en vigueur dans le pays telles que définies dans la constitution du 02 juin 1972 (modifiée par la loi n° 2008/001 et la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation) article (55), alinéa(2)<sup>73</sup>. La commune d'Ebebda doit alors définir ses politiques publiques, planifier ses actions, développer les stratégies de mobilisation des ressources et procéder à des choix de gestion pour le bien-être des populations. Elle doit également dans ce cadre veiller à s'attacher des partenariats efficaces. Telles sont les axes qui constituent l'ossature de ce chapitre.

---

<sup>73</sup> La constitution du 02 juin 1972 (modifiée par la loi n° 2008/001 et la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation).

## **I. UN CADRE INSTITUTIONNEL AUX MULTIPLES PERMANANCES ET MUTATIONS.**

Le nouveau cadre législatif, dans le souci de subsidiarité plus affirmé, définit de façon plus précise la notion d'affaires locales qui apparaissent dans la loi n°7/23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale. Dès lors, les responsabilités incombent désormais à la commune d'Ebebda.

### **A. Le cadre administratif de la commune d'Ebebda**

Nous allons nous intéresser ici au site officiel de l'institution communale, son organigramme et le statut ainsi que le personnel de la commune d'Ebebda.

#### **1. Le site officiel de l'institution communale.**

Le premier site de la commune d'Ebebda se trouvait chez un certain Tsala dit « Ouatara » vers Djounyat. Notre informateur Joseph BEKONO<sup>74</sup>, personnel d'appui à la commune nous dit : « Les premiers bâtiments qui ont abrité les services de la mairie ont été laissés par les colons. La mairie les louait chez Tsala qui en a hérité ». Le bâtiment qui abrite actuellement les services administratifs de la commune d'Ebebda est construit dans le domaine national. Ce site couvre une superficie d'environ un (01) hectare (ha) et se situe à 1km du centre urbain. Toutefois, ce site n'a aucun titre foncier comme l'attestent les archives de la commune corroborées par les propos du Secrétaire général Guy Theodore Bessala<sup>75</sup> : « la commune d'Ebebda n'a aucun titre foncier. C'est le domaine de l'Etat. Nous n'avons aucun problème avec les riverains ». Comment est organisé le personnel de l'institution communale d'Ebebda?

---

<sup>74</sup> Entretien avec Joseph Bekono, personnel d'appui à la commune d'Ebebda, 71 ans, le 03 octobre 2018 dans son domicile à Djounyat.

<sup>75</sup> Guy Theodore Bessala, Secrétaire général de la commune d'Ebebda, 40ans, entretien du 10 juillet 2018.

## **2. Un organigramme en veilleuse**

L'organigramme formel de la commune d'Ebebdà est issu de la délibération N°004/DELMUN/14/C.EBDA/SG du 10 juillet 2014 portant adoption de l'organigramme de la commune d'Ebebdà<sup>76</sup>. Il est approuvé par le conseil municipal.

## **3. Le statut et le personnel communal**

Le système gouvernemental de la commune d'Ebebdà est composé d'un personnel aux statuts différents à savoir : les décisionnaires ; les cadres contractuels d'administration permanents ; Les contractuels temporaires régis par un acte administratif les liant à la mairie dont les dernières dispositions mis à jour sont confirmées par l'arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018(article 3)<sup>77</sup>; les agents d'entretien et le personnel d'appui.

Le niveau intellectuel du personnel de la commune d'Ebebdà de 1993 à 2017 nous a dit Jacques Mbene<sup>78</sup> varie : « du Certificat d'Etudes Primaires(CEP) pour les agents d'entretien et personnel d'appui à la Licence pour les chefs de services ».

---

<sup>76</sup> Voir annexe n°1 .Délibération N°004/DELMUN/14/C.EBDA/SG du 10 juillet 2014 portant adoption de l'organigramme de la commune d'EBEBDA (article 1).

<sup>77</sup> Voir l'arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.

<sup>78</sup> Jacques Mbéné , chef de bureau du cabinet du maire, 54 ans, entretien du 07 juillet 2018.

## **B. La gouvernance communale : le conseil municipal, le maire et ses adjoints**

La commune d'Ebebda dispose d'un organe délibérant et d'un organe exécutif. Elle s'administre librement par des conseillers élus, dans les conditions fixées par la loi<sup>79</sup>.

### **1. L'organe délibérant : le conseil municipal de la commune d'Ebebda.**

La loi stipule que le conseil municipal règle par délibérations, les affaires de la commune<sup>80</sup>. Le conseil municipal poursuit ladite loi, « délibère sur les matières prévues par la loi d'orientation (n° 2004/17) et relatives aux différents domaines intéressant le développement économique, social et culturel »<sup>81</sup>. Le conseil municipal d'Ebebda est composé de vingt-cinq(25) conseillers municipaux depuis la création de la commune en 1993, élus pour cinq(05) ans au suffrage universel direct et secret. Ce nombre est fixé conformément à la loi n°74/23 du 05 décembre 1974 dans son article 13 qui prévoit : « ... de 20.001 à 30.000 habitants.... 25 conseillers..... ».

Le scrutin pour l'élection des conseillers municipaux est un scrutin mixte à un tour comportant un système majoritaire et un système de représentation proportionnelle. Tous sont du parti au pouvoir le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais(RDPC)<sup>82</sup>. Le conseil municipal de la commune d'Ebebda est donc l'organe qui définit la politique générale dans le cadre de la gestion des affaires locales.

<sup>79</sup> Art 4 de la loi 2004/017 d'orientation de décentralisation.

<sup>80</sup> Art 26 de la loi 2004/018 du 22 juillet fixant les règles applicables aux communes.

<sup>81</sup> Loi n° 2004/17, loi n° 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux (article 25).

<sup>82</sup> Art 13 la loi n°74/23 du 05 décembre 1974.



## **2. L'exécutif communal élu de la commune d'Ebebda : le maire et ses adjoints.**

Le maire actuel Syrinus Awono est le chef de l'exécutif communal. Il est assisté de deux (02) adjoints rangés dans l'ordre de préséance de leur élection : Léonard Onana Mbanga (1er adjoint au Maire) et Cécile NGA Épouse Ambanga (2e adjoint au Maire). Ce nombre d'adjoints est fixé par la loi communale de 1974 (art 55)<sup>83</sup> ainsi qu'il suit :

- jusqu'à 50.000 habitants : 2 adjoints ;
- de 50 001 à 200.000 habitants : 3 adjoints ;
- au-dessus de 200.000 habitants : 4 adjoints.

Le maire et ses adjoints sont élus pour cinq(05) ans au sein du conseil municipal. Le scrutin est uninominal majoritaire à un tour pour le maire et de liste à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne pour ses adjoints.

Le maire et ses adjoints ont droit à une rémunération et des indemnités de fonction et réglementation<sup>84</sup>. L'exécutif de la commune d'Ebebda est constitué du maire et de ses adjoints, quelles sont leurs missions ?

Le maire de la commune d'Ebebda représente la commune d'Ebebda dans les actes de la vie civile et en justice. A ce titre, il est revêti des charges suivantes :

---

<sup>83</sup> Voir Art 55 la loi n°74/23 du 05 décembre 1974.

<sup>84</sup> « Décret présidentiel n° 2015/405 du 16 septembre 2015 fixant les modalités de rémunération des délégués du gouvernement, des maires et leurs adjoints ». [www.journalducameroun.com/paul-biya](http://www.journalducameroun.com/paul-biya), consulté le 27 juillet 2018 à 13h.

➤ **Le maire, premier magistrat de la commune.** A ce titre il est chargé de : le représentant la commune dans les actes de la vie civile et à la justice ; la gestion des revenus municipaux ; la police municipale.

➤ **Le maire, représentant de l'État.** A ce titre est chargé de : l'état civil ; l'agent d'exécution de l'État ; l'agent de la police générale.

➤ **Le maire, collaborateur de l'État.** A ce niveau est chargé : de l'enseignement par la construction des salles de classes, la fourniture d'équipements ; la collaboration avec l'autorité administrative<sup>85</sup>.

De 1993 à 2017, la commune d'Ebebda a connu quatre maires élus démocratiquement et tous du parti au pouvoir, comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Les différents maires de la commune d'Ebebda de 1996- 2017

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Période</b>	<b>Nombre de mandat</b>
NGALA Victor	1996-2003	01 mandat
FOUDA François	2003-2008	01 mandat
NOAH FOU DA	2008-2013	01 mandat
AWONO Syrinus	2013.....	.....

Source : Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>85</sup> Martin Finken, *Communes et gestion municipale au Cameroun, institution municipale finances et budget gestion locale Intervention municipale*, Yaoundé, presses Groupe Saint –François, 1996, p.89-91.

Le tableau montre que de 1993 à 2017, la commune d'Ebebda a connu 4 maires. Aucun n'a jusqu'ici doublé son mandat. Tous ces maires ont bénéficié de la prorogation de leur mandat par le Président de la République. Mais c'est en 1996 que le premier est installé dans ses fonctions de maire.

NB : Les maires François Fouda et Noah Fouda ont fait la prison. Ces derniers ont achevé leurs mandats après la sortie de ladite prison<sup>86</sup>.

Photo 3: Maire Noah Fouda



Source : Archives de la commune d'Ebebda.

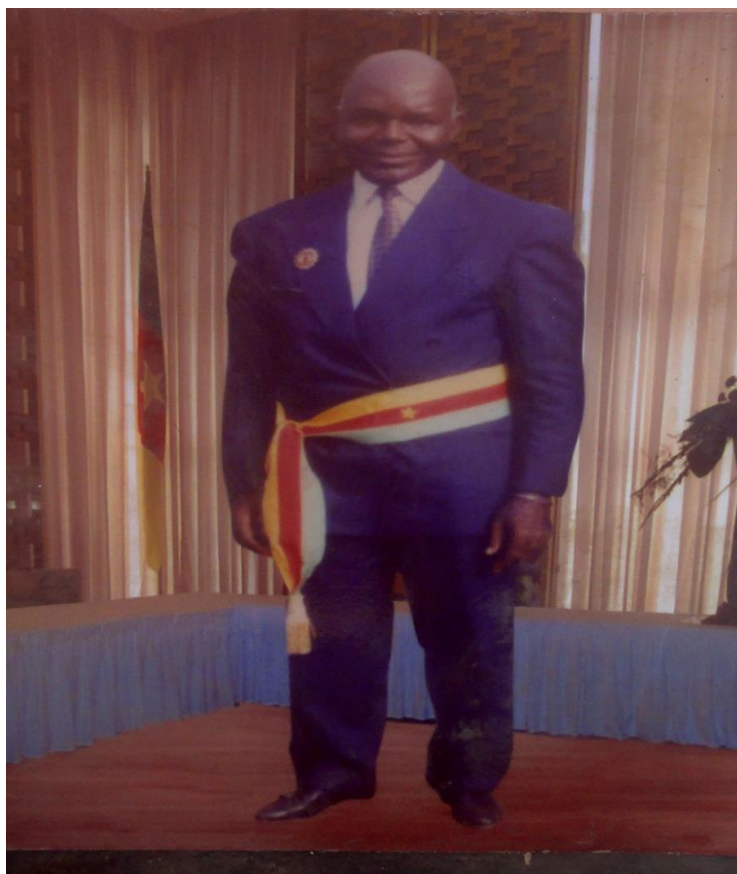
Photo 4: Maire Syrinus Awono (actuel maire)



<sup>86</sup> Archives d

Source : Archives de la commune d'Ebebda.

Photo 5: Maire François Fouda



Source : Archives de la commune d'Ebebda.

### **C. Les services publics municipaux d'Ebebda**

L'arrêté municipal du 02 février 2018<sup>87</sup>, dans ses dispositions générales présente les services de la commune d'Ebebda organisés ainsi qu'il suit : le cabinet du maire ; le secrétariat général ; la recette municipale ; la comptabilité-matières.

---

<sup>87</sup> Voir l'arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.

## **1. Les services administratifs**

Ces services sont composés de : le cabinet du maire et du secrétariat général.

### **a. Du cabinet du maire**

Il est placé sous l'autorité du Maire et dirigé par un chef de cabinet ayant rang et prérogative de chef de service. Le cabinet du maire est chargé de : l'accueil ; le Protocole ; des audiences du maire; l'exécution des instructions particulières du maire en relation avec le secrétaire Général ; du traitement du courrier confidentiel du maire.

### **b. Du secrétariat général**

Le secrétariat général est dirigé par le secrétaire général principal collaborateur du maire. Le secrétaire général est notamment chargé : de la préparation des actes du maire et des documents à soumettre au conseil municipal ; de l'élaboration du compte administratif ; de l'encadrement administratif du personnel, de la tenue régulière des registres de délibérations ;etc.

## **2. Les services publics municipaux**

Ils sont placés sous l'autorité des chefs des services. Ces services sont subdivisés en bureaux..

### **❖ Du service des affaires générales**

Il comprend : le bureau des ressources humaines ; le bureau de l'état civil et de la démographie ; le bureau des affaires juridiques ; le bureau des archives.

### **❖ Du service économique et financier**

Il comprend : Le bureau du budget et affaires financières ; le bureau de la promotion économique ; le bureau de l’approvisionnement et moyens généraux ; le bureau de l’artisanat<sup>88</sup>.

❖ **Du service technique, de l’aménagement et du développement urbain**

Il comprend : le bureau de l’urbanisme ; le bureau des voiries et réseaux.

❖ **Du service d’hygiène**

Il comprend : le bureau d’hygiène et salubrité ; le bureau de la protection civile et de l’environnement.

**NB :** Chaque bureau a à sa tête un chef de bureau et chacun remplit les missions qui lui sont confiées (**confer (cf) annexe n°2 : arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG**).

**3. Le service spécialisé : la recette municipale**

Elle est placée sous la responsabilité d’un receveur municipal nommé par arrêté conjoint MINADT/MINFI.

Le receveur municipal est chargé de : la supervision, de la coordination et du contrôle de toutes les opérations des recettes et dépenses de la commune. La recette municipale comprend : le bureau de contrôle de la dépense ; le bureau de la caisse et de la comptabilité matières; le bureau du recouvrement<sup>89</sup>.

A la lumière de ce qui précède, la commune d’Ebebda a un panorama organisationnel lui permettant de mieux manager. Comment ces structures fonctionnent-elles ?

---

<sup>88</sup> Voir l’arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.

<sup>89</sup> Voir l’arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.

## **II. LE CADRE FONCTIONNEL DE LA COMMUNE D'EBEBDA : LES RESSOURCES ET LEUR GESTION.**

Les ressources constituent la condition « sine qua non » de la réussite de la décentralisation, de la municipalisation et de la démocratie de proximité. Elles peuvent être financières, immobilières, mobilières ou humaines.

### **A. Les ressources internes : les forces vives de la commune d'Ebebdà.**

La commune d'Ebebdà dispose d'un domaine public et d'un domaine privé dont la gestion lui incombe.

#### **1. Les partis politiques à Ebebdà.**

Dans la commune d'Ebebdà, le seul véritable parti politique implanté est le RDPC. Les autres partis politiques d'opposition existent de nom tels le Social Democratic Front (SDF), le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC). Emile Onana<sup>90</sup> l'a déclaré : « s'il y'avait un parti d'opposition convainquant, je crois que les populations vont bien l'accueillir ».

#### **2. Du patrimoine communal en construction depuis 1993**

Il s'agit des biens mobiliers et des biens immobiliers.

##### **a. Les biens mobiliers**

Ces biens relèvent du domaine privé communal. La commune d'Ebebdà dispose un seul camion qui est tombé en panne depuis 2008. A la question sur le pourquoi ? Guy Théodore Bessala<sup>91</sup>, secrétaire général de ladite institution a expliqué que : « la commune n'a pas les moyens pour acheter les engins. Nous

---

<sup>90</sup> Emile Onana, 39 ans, cadre de développement, entretien du 09 juillet 2018 au Centre d'Appui aux Initiatives pour le Développement Local(CAIDEL).

<sup>91</sup>Guy Theodore Bessala, Secrétaire général de la commune d'Ebebdà, 40ans, entretien du 10 juillet 2018.

pensons dans les années à venir à ce projet ». Quels sont les biens immobiliers de la commune d'Ebebda ?

### **b. Les biens immobiliers**

Ces biens relèvent du domaine public et du domaine privé dont la gestion lui incombe. Parmi ces biens immobiliers nous avons : l'hôtel de ville, les hangars du marché, les boutiques. Cette photo n°6 est une preuve de l'un de ces biens immobiliers.

Photo 6: La mairie d'Ebebda



*Source : Serge Magloire Bidouma Ngonu, Ebebda le 07 juillet 2018*

### **3. Les ressources financières : ressources prévues par la loi et les règlements**

Les ressources financières de la commune d'Ebebda proviennent de diverses sources : ressources prévues par la loi, dotations budgétaires diverses, accès au



crédit local ou au partenariat privé public, partenariat parapublic et international, les dons et legs divers.

### **a. Les recettes fiscales internes**

La loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale dispose en son article 1<sup>92</sup> : « la présente loi portant fiscalité détermine les impôts, taxes et redevances prélevés au profit des collectivités territoriales décentralisées... ». Déjà la loi n° 74/23 du 5 décembre 1974<sup>93</sup>, aujourd'hui abrogée, disposait en son article 93 : « les recettes fiscales comprennent : le produit de l'impôt forfaitaire, le produit des contributions des patentes et licences, le produit des centimes additionnels, le produit des taxes communales directes ». La commune d'Ebebda perçoit les impôts suivants : la contribution des patentes<sup>94</sup> ; l'impôt libératoire : C'est ainsi qu'un moto taximan nous a informé qu'ils versent 15000frs/an à la commune. En outre, comme autres impôts on peut citer : l'impôt sur la redevance forestière où une quote-part de 50% de la retenue de base revient à la commune conformément au code général des impôts<sup>95</sup> ; le timbre communal; des centimes additionnels communaux(CAC)<sup>96</sup>, son taux est fixé à 10% du principal de l'impôt concerné.

### **b. Les taxes communales**

Le décret n°80/017 du 15 janvier 1980 aujourd'hui abrogé, fixait le taux maxima des taxes communales directes<sup>97</sup>. Ces taxes sont instituées par les

<sup>92</sup> Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

<sup>93</sup> Voir la loi n°74/23 du 05 décembre 1974.

<sup>94</sup> Toute personne physique ou morale de nationalité camerounaise ou étrangère, qui exerce dans une activité commerciale ou industrielle, ou toute autre profession non comprise dans l'exemption déterminées. par la présente est assujettie à la contribution des patentes..

<sup>95</sup> Code général des impôts, article 243(2009).

<sup>96</sup> Les centimes additionnels sont calculés tant sur le principal que sur les majorations des impôts auxquels ils s'appliquent et suivent le sort des éléments qui leur servent de base.

<sup>97</sup> Décret n°80/017 du 15 janvier 1980 fixant le taux maxima des taxes communales directes.

communes pour le service technique .On a :la taxe d'hygiène et de salubrité ; des droits de fourrière fixés par l'article 79 de la loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ; des droits de places sur le marché ; la location des boutiques, assortie d'un contrat de location obligatoire livré par la commune d'Ebebda ; des droits journaliers ; des droits de permis de bâtir ou d'implanter : le taux est fixé à 1% de la valeur de la construction ; de la taxe de stationnement : le taux est fixé par trimestre ; du ticket de quai ; de la taxe sur le transport des produits de carrières ; la taxe sur la publicité ; la taxe sur les produits de récupération ; de la redevance pour la dégradation de la chaussée ; de la taxe sur les spectacles ; de la taxe sur les armes à feu fixé par l'article 73 de la loi fiscale de 2009.

### **c. Les ristournes**

La loi n77/2 du 13 juillet 1977 disposait :

Les communes reçoivent de l'État : « une subvention prélevée sur les caisses de stabilisation des prix des produits d'exportation ; une ristourne sur la vente des terrains domaniaux ; une redevance territoriale sur l'exploitation forestière.

Ces impôts et taxes sont perçus au travers d'un recouvrement organisé par la commune d'Ebebda.

### **B. Les ressources externes : une coopération communale aux multiples partenariats.**

Paul Biya cité par Suzanne NGANE disait en 1982 :

Les édiles locaux ne sauraient être de simples gestionnaires voués à une routine stérile. Ils doivent être des promoteurs de développement ; un développement sachant compter d'abord et surtout sur ses acteurs et ses bénéficiaires<sup>98</sup>.

Cependant pour assumer ses responsabilités la commune d'Ebebda a eu recours à un partenariat mixte, public, parapublic et privé.

### **1. Le partenariat public de la commune d'Ebebda : l'Etat, le FEICOM et le CEFAM**

Ce partenariat s'est noué autour de l'Etat, le Fonds Spécial d'équipement et d'intervention intercommunale(FEICOM), le Centre de formation pour l'administration municipale(CEFAM).

#### **a. La tutelle de l'État : guidance et orientation de la décentralisation**

L'article 67, de la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation stipule que : « Le préfet assure la tutelle de l'État sur la commune »<sup>99</sup>. La commune d'Ebebda est alors placée sous la tutelle du préfet de Monatélé.

Par ailleurs l'État subventionne également la commune d'Ebebda en fonctionnement, équipement et investissement. On note par exemple les subventions de l'État en fonctionnement à la commune d'Ebebda ainsi qu'il suit : en 2012 : 3.663.000 CFA ; en 2013 : 3.378.200 FCA ; en 2014 : 20.418.518 CFA ; en 2016 : 6.279.400 FCA ; en 2017 : 1.000.000 CFA<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> Paul Biya, devant le conseil national de l'UNC les 19 novembre 1962 cité par Ngane, p.80.

<sup>99</sup> Art 67 de la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation.

<sup>100</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

## **b. Le FEICOM et le CEFAM**

Le FEICOM (fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale) a été créé par le décret n°77/85 du 22 mars 1997<sup>101</sup>. Dès lors, la commune d'Ebebda bénéficie des subventions du FEICOM suivantes : 27 millions CFA chaque année pour l'entretien des routes ; en 2012 : 578.723.199 CFA ; en 2013 : 26.393.627 CFA ; en 2014 : 81.145.55500 CFA ; en 2015 : 138.418.829 CFA ; en 2016 : 90.000.000 CFA et en 2017 : 90.000.000 CFA. Le FEICOM a également donné des emprunts à long et moyens termes (LMT) à la commune d'Ebebda à hauteur de 449.922.757 CFA en 2014 pour la réalisation des microprojets de la commune d'Ebebda<sup>102</sup>. Ainsi, les CAC et les taxes de péréquation donnent comme reversement à la commune d'Ebebda pour son fonctionnement : 2014 (80.000.000 FCFA) ; 2015 (80.000.000 FCFA) ; 2017 : (90.000.000 FCFA)<sup>103</sup>.

Quant au CEFAM (Centre de formation pour l'administration municipale) basé à Buea. Créé par le Décret n°77/494 du 07 décembre 1977 portant création et organisation du CEFAM<sup>104</sup>, le CEFAM fournit un personnel administratif, un personnel technique et un personnel d'État civil à la commune d'Ebebda. Exemple : MBASSI Épouse ESSIMI Thérèse ex secrétaire de la mairie de 2014-2018, EEBE NDONGO Denis ex receveur municipal, AMBANGA Adrien, NGOLA EKASSI Sabine, etc.

## **2. Le partenariat parapublic et privé**

Les partenaires parapublics et privés de la commune d'Ebebda sont : le PNDP, les CVUC.

---

<sup>101</sup> Voir .site internet du FEICOM, [www.feicom.org](http://www.feicom.org).

<sup>102</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> Décret n°77/494 du 07 décembre 1977 portant création et organisation du CEFAM.

### a. Les partenaires parapublics : le PNDP, les CVUC

Le PNDP a apporté un appui en termes d'investissements à la commune d'Ebebda ainsi qu'il suit : 33.474.608 CFA en 2014 ; 25.555.000 CFA en 2015 ; 49.404.287 CFA en 2017<sup>105</sup>. Le domaine concerné est l'Agriculture et développement rural. Ce forage témoigne de ce partenariat fructueux entre la commune d'Ebebda et le PNDP.

Photo 7: Un forage en réalisation au lycée d'Ebebda en 2017.



Source : Serge Magloire BIDOUMA NGONO, Ebebda le 08 juillet 2018.

Quant aux Communes et Villes Unies du Cameroun(CVUC), elles apportent une expérience originale et novatrice à la commune d'Ebebda en matière d'intercommunalité en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (AEPA) Les montants alloués à la commune sont les suivants : 9.393.300 CFA en 2013 et 47. 109.043 CFA en 2017. Cet appui a permis à la commune de réaliser certains projets en eau potable à Bilik Bindik (1), Ebomzout

<sup>105</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

(3), Ebong (2), Espace Urbain (Ebebda II) (4), Etam Kouma (2), Eyene (1), Lendong (1), Melen (1), Nega (1), Ngoksa'a (1) pour ne citer que ces cas.

### **b. Des dons, legs divers et prêts : un partenariat privé**

L'article 45 de la loi n°2004/17 déclare que « les collectivités territoriales ou les regroupements de collectivités territoriales acceptent librement les dons ou legs qui leur sont faits sans charge ou condition, ni affectation immobilière »<sup>106</sup>. Le Budget d'Investissement Public (BIP) dont le montant est de : 68.100.000 en 2012 ; 9393.300 CFA en 2013 ; 160.666.781 CFA en 2014 ; 150.777.700 CFA en 2016 et 267.040.000 CFA en 2017<sup>107</sup>. Les secteurs sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'industrie animale, l'eau et l'énergie, l'éducation de base, l'enseignement secondaire. La commune d'Ebebda a également les dons suivant en 2015 : la Cameroon Water Utilities (CAMWATER) : 325. 000. 000 CFA, le Programme d'Investissement Public (PIP) : 319.752 .876 CFA, du ministère des travaux publics(MINTP) : 127.880.000 CFA; du ministère de l'éducation de base(MINEDUB) : 515.000.000 CFA ; du ministère des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat(MINPMESA) : 1.000.000 CFA; du ministère de la santé publique(MINSANTE) : 50.000.000 CFA, de l'Agence française de développement(AFD), une Organisation Non Gouvernementale(ONG) : 350 000 000 CFA.

Nous constatons que tous ces différents partenaires qui appuient la commune d'Ebebda dans la satisfaction des besoins de sa population, ont réalisé pour l'essentiel des projets à but non lucratif. Cela montre l'intérêt qu'ils portent à l'épanouissement des populations dans les domaines socioculturels. Ces

---

<sup>106</sup> Art 45 de la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation.

<sup>107</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

partenaires ont allégé le fardeau de la commune d'Ebebda qui ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour subvenir convenablement aux besoins de sa population. On constate que le Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) reste son partenaire privilégié.

### C. La gestion des ressources financières

La gestion des ressources financières traduit les implications d'un programme. A celui-ci, les dispositions de l'article 62 alinéas (1) de la loi du 5 décembre 1974 reconnaissent comme attribution première la préparation d'un budget<sup>108</sup>. Le tableau ci-dessus présente l'évolution budgétaire de la commune d'Ebebda :

Tableau 2: Budget communal des exercices 2011, 2012, 2013, 2014,2015, 2016, 2017.

Années/ Exercices	Montant en (FCFA)	Recettes en (FCFA)		Dépenses-en (FCFA)
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
2011	536.869.321	/	/	/
2012	852.745.873	/	/	/
2013	87.968.802	16.350.000	71.618.802	14.290.000
2014	764.381.800	267.350.000	497.031.800	263.290.000
2015	55.000.000	531.000.000	230.000.000	331.600.00
2016	430.907100	/	/	/
2017	543.942.287	227.050.000	316.444.287	136.230.000

Source : Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>108</sup> Le budget communal est l'acte par lequel sont annuellement prévus et autorisés les recettes et les dépenses de la commune. Il est établi en un document unique pour un exercice budgétaire donné. Article 87 de la loi du 5 décembre 1974, il « est dressé en deux parties : la première est consacrée aux recettes et la deuxième aux dépenses. ».

L'analyse du tableau nous permet de constater que le budget de la commune d'Ebebda évolue en dents de scie. Cela peut s'expliquer par des exercices qui connaissent une conjoncture économique traduisant la réduction des recettes. C'est par exemple le cas du budget 2015 qui a connu une réduction de 30,88% par rapport à l'exercice précédent. En outre, certains connaissent une augmentation grâce au concours financier de nombreux partenaires tels : l'État, le PNDP, le FEICOM, le BIP, le PIP. On peut donc avoir une augmentation de 13,005% comme en 2014.

En conclusion, la commune d'Ebebda vote son budget par rapport à l'exercice précédent et avec les mêmes ressources. Ce budget restera toujours aléatoire. Ce qui laisse entendre qu'elle fournit moins d'efforts pour trouver d'autres ressources qui sont sûres. Le présent budget est présenté en deux parties à savoir les recettes et les dépenses.

### **c.1. Les recettes.**

Suivant le droit camerounais, le projet des recettes est en principe l'œuvre du maire<sup>109</sup>. Le budget de la commune d'Ebebda est divisé en deux parties :

#### **• Les recettes de fonctionnement**

Ces recettes se répartissent en six(06) rubriques : les recettes fiscales ; le produit des taxes communales ; le produit des centimes additionnels communaux ; le produit de l'exploitation du domaine et des services communaux ; les subventions de fonctionnement reçues ; les autres produits et profits divers.

---

<sup>109</sup> NEGOU, « *Les recettes communes au Cameroun* », mémoire de maîtrise en droit public, Université de Yaoundé, 1986-1987, p.9.



### • **Les recettes d'investissement**

Elles sont : les subventions d'équipement et d'investissement reçues de l'État ; les subventions du FEICOM ; les subventions du PNDP ; les autres subventions d'équipement et d'investissement reçues.

### **c.2. Les dépenses**

Elles sont regroupées en deux rubriques : les dépenses fonctionnement et les dépenses d'investissement.

#### • **Les dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses se composent essentiellement de : matières et fournitures consommées ; transport consommé ; frais financiers ; services consommés ; subventions versés ; frais de personnel ; transferts versés ; impôts et taxes ; autres charges et pertes diverses.

#### • **Les dépenses d'investissements**

Elles se répartissent ainsi qu'il suit : remboursement des emprunts à long et moyen terme ; dépenses payables par annuités : autres immobilisations corporelles ; aménagement, construction, espace ; participation et affectation.

**NB :** le tableau présenté plus haut donne les chiffres concernant les recettes et dépenses par années.

En conclusion, nous retiendrons que la commune d'Ebebdà est perçue comme une «école de démocratie pour la communauté de base ». La finalité d'une telle démocratie exigeant que cette institution se présente comme une unité de développement et d'animation dont le fonctionnement conditionne des progrès économique, social et culturel des populations. C'est à travers l'organisation et le dynamisme de l'institution communale que l'on recherche au Cameroun. Entre

autres, la fixation des jeunes dans les campagnes, l'augmentation de la production agricole, la diffusion des progrès et la redistribution homogène des circuits de croissance. Le sous-développement de la commune d'Ebebda se caractérise par : le non-respect des lois, une fiscalité étouffant les investissements, le mauvais recouvrement et un exécutif presque absentéiste. Il est néanmoins évident d'étudier la contribution de cette institution face aux défis de développement local.

### **CHAPITRE III**

## **CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'EBEBDA AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le développement<sup>110</sup> local peut se définir comme un processus participatif qui utilise les initiatives locales comme moteur de développement économique et social. Il doit faire face à trois principaux enjeux : répondre aux besoins des populations qui ont dorénavant une position active et responsable ; Assurer un développement économique et social à l'échelle du territoire et inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités dans des actions de proximité. Au Cameroun, les lois de 2004 sur la décentralisation ont dévolu aux CTD, la mission « promotion du développement local ». Depuis lors, des avancées ont été enregistrées. Ainsi, quelles sont les réalisations de la commune d'Ebebda au

<sup>110</sup> Le mot Développement est souvent perçu sous l'angle quantitatif. Certains mettent l'accent sur les agrégats tels que : la croissance, l'inflation, le chômage, le bien-être.

Pour Simon KUZNETS, le développement passe par la croissance et cette dernière s'évalue par l'étude de l'évolution des agrégats macroéconomiques tels que : le PIB, l'épargne, l'investissement, l'emploi. Pour lui la croissance s'accompagne des changements des structures de l'économie.

Par ailleurs, le développement regroupe trois concepts : la production, la distribution et la consommation. Toute société passe par cinq étapes pour aboutir à la croissance économique et par conséquent le développement. Ces étapes sont : la société traditionnelle, les conditions préalables du démarrage, le démarrage, la marche vers la maturité et enfin la consommation de masse.

processus de développement local ? Ce chapitre comprend trois parties. La première va évaluer les actions économiques de la commune ; la deuxième traitera des réalisations sociales et la troisième s'intéressera de l'œuvre culturelle et sportive.

## **I. LES REALISATIONS ECONOMIQUES : UN DEFI MAJEUR**

Le processus de développement local est très récent au Cameroun. Loin de dire qu'il constitue un champ vierge, force est quand même de reconnaître que de nombreux champs sont encore inexplorés.

### **A. La subvention des GIC, la création des routes et la valorisation des produits locaux**

Elle porte sur la valorisation des cultures de rente et des produits locaux

#### **1. La création des routes et La subvention des GIC**

La commune d'Ebebda en dépit de ses moyens forts limités, promeut les activités économiques de sa localité à travers la création des infrastructures routières. On peut citer : l'aménagement des routes et des pistes agricoles ; le reprofilage des routes, ponts et buses ; l'ouverture des pistes agricoles. On peut citer : la construction d'un ponceau (rivière Mengouma) en 2017 ; la construction d'un ponceau (rivière Essep) en 2017 ; la construction d'un pont sur la rivière Tega en 2017 ; la réhabilitation des pistes agricoles à Lendong-Ngoksa-Ebogo, Elessogo-Kongho-Eig Mbamba, Mbog Abamngoe-Ndingassi I-Koan chefferie carrefour en 2017 ; le renforcement du platelage sur les rivières de Nwe et de Polo<sup>111</sup>.

Photo 8: la route rurale menant à Djounyat



**Source :** Serge Magloire BIDOUMA NGONO, le 04 juillet 2018.

*Source :* Serge Magloire BIDOUMA NGONO, Ebebda le 08 juillet 2018.

En outre, les populations s'organisent en coopératives ou en Groupements d'Initiatives Communautaires (GIC) afin de recevoir les subventions de la commune. Par exemple le GIC des cacaoculteurs, le GIC de producteurs de manioc, etc. Ces GIC sont en partenariat avec des opérateurs économiques privés sous la coordination de la mairie qui achètent leurs produits (cacao, manioc, maïs) à des prix acceptables. La commune d'Ebebda a également mis à la disposition de ces derniers des experts techniques et ingénieurs agronomes pour le suivi et la formation aux techniques agricoles; donne les produits phytosanitaires et des semences améliorées de cacao.

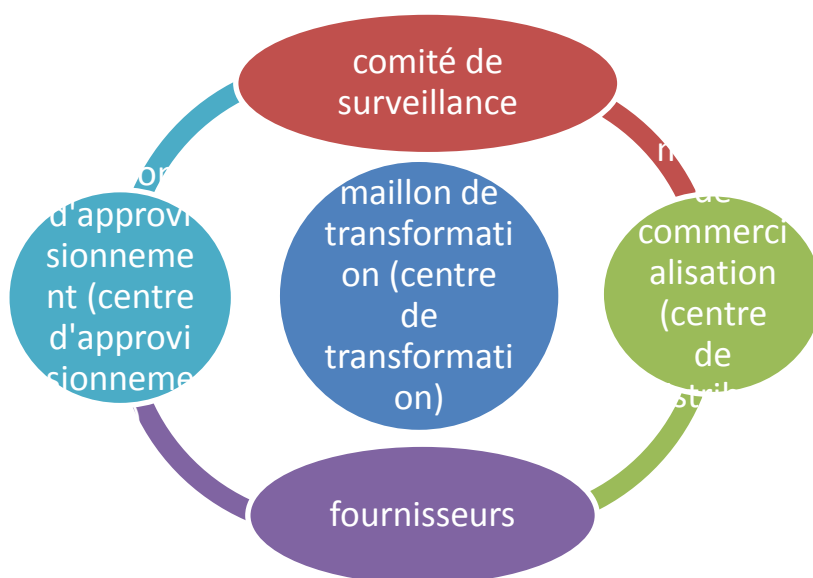
La commune d'Ebebda n'accorde aucune subvention aux libéraux. Notre informateur Eugène Bolanga Kwane <sup>112</sup> l'a clairement exprimé : « Nous ne sommes pas là pour sceller nos comptes. Les gens prennent l'argent à la commune qu'ils ne remboursent pas. Seuls les GIC peuvent être subventionnés». Léon Etame <sup>113</sup>, un planteur va dans le même sens que ce cadre communal : « la commune nous demande qu'on se regroupe en GIC pour bénéficier des subventions. Nous l'avons fait mais rien. ». La figure n°1 de la page suivante présente un modèle d'un GIC subventionné par l'institution communale.

---

<sup>112</sup> BOLANGA KWANE Eugène, receveur municipal, 41 ans, entretien du 26 juillet 2018 à l'institution communale.

<sup>113</sup> ETÉMÉ Léon, planteur 57 ans, entretien du 02 Aout 2018 à Djounyat.

Figure 1 : Modèle de coopérative



Source : Serge Magloire BIDOUMA NGONO, le 04 juillet 2018.

Analyse de la chaîne: l'entreprise coopérative est un modèle d'entreprise alternatif qui se concentre sur les personnes regroupant leur puissance de marché tout en les guidant par les principes coopératifs. Elle identifie les maillons de la chaîne du produit demandé, à examiner les pratiques, les acteurs, les problèmes rencontrés et à proposer des solutions.

## **2. La valorisation des produits locaux : les PFNL, les PEB et les produits vivriers**

Les produits forestiers non ligneux (PFNL)<sup>114</sup> sont : okok, njansan, ndo'o, kola et les produits ethnobotaniques (PEB) tel : le moabi .

L'okok fait partie des produits forestiers non ligneux exploités par la commune d'Ebedda. Il entre aussi dans les habitudes alimentaires de nombreux groupes ethniques. La commune encadre cette activité en créant des champs

<sup>114</sup> Les produits forestiers non ligneux sont des produits non plantés par les hommes.

d'exploitation servent à la fabrication du « vin Odontol »<sup>115</sup> et en commercialisant la production.

Le Njansan est exploité pour la fabrication de l'huile de Njansan et du savon de Njansan<sup>116</sup>.

Le Ndo'o est utilisé pour la fabrication de la pâte ou gâteau de Ndo'o, poudre de Ndo'o.

Le Moabi est utilisé pour fabriquer l'huile de Moabi et sert aussi à la pharmacopée.

Le tableau n°3 affiche les prix des PFNL et PEB<sup>117</sup>.

Tableau 3: Prix des PFNL et PEB

Unité de mesure	Boîte /paquet/litre	Prix du sceau en CFA	Poids du sac/cuvette en Kg
okok	400		
njansan	300-600	10000(5 L)	50000 (50kg)
Ndo'o	3500(assiette)	12000-18000(15l)	35000-50000(50kg)
kola	1000(15L)	10000-15000(15L)	35000-50000(50kg)
moabi	30000(15L)	30000(15L)	60000(50kg)

Source : Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la structuration des producteurs de produits ethnico botaniques et l'amélioration des circuits de commercialisation.

<sup>115</sup> Vin très alcoolisé fabriqué localement .Il est très consommé par les villageois à raison de son prix moins cher (100f par verre) mais ne subit aucun contrôle par les pouvoirs publics.

<sup>116</sup> « Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la structuration des producteurs de produits ethnico botaniques et l'amélioration des circuits de commercialisation » in [www.cadea-cm.org/axes-strategique.Resscam:2013.p.16](http://www.cadea-cm.org/axes-strategique.Resscam:2013.p.16): consulté le 13 Aout 2018 à 12 h min.

<sup>117</sup> Ibid.

Ce tableau présente les prix des PFNL et des PEB dans le marché national. Ces prix varient entre 400 cfa à 60.000 cfa selon la valeur du produit. Quant aux produits vivriers tels : la macabo, igname, plantain, banane douce. Ces produits ne bénéficient pas encore des subventions de la part de la commune et sont vendus localement voire au niveau national. En dehors de la création des routes, la subvention des GIC et la valorisation des produits locaux, les activités de la commune sont aussi orientées dans la gestion des marchés, gares routières et carrières de sable.

## **B. La gestion des marchés, l'aménagement du territoire et la planification de l'habitat et le prélèvement de la taxe communale dans les carrières de sable**

Nous allons nous appuyer sur les différentes enquêtes afin de présenter les résultats.

### **1. La construction des hangars, des boutiques et latrines dans les marchés.**

La commune d'Ebebda a construit des hangars et plusieurs boutiques dans ses différents marchés. Au nombre de ces infrastructures, on peut citer : la construction de deux hangars au marché d'Ebebda, la construction de deux hangars de 32 comptoirs avec deux latrines à trois compartiments construits dans les marchés de Nkog –Edzen et Elig-Douma en 2017<sup>118</sup>.

Quant aux boutiques, on peut énumérer : la construction d'une dizaine de boutiques au marché municipal d'Ebebda, la construction des toilettes dans le

---

<sup>118</sup> « Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la structuration des producteurs de produits ethnico botaniques et l'amélioration des circuits de commercialisation » in [www.cadea-cm.org/axes-strat%C3%A9gique,Resscam;2013,p.16](http://www.cadea-cm.org/axes-strat%C3%A9gique,Resscam;2013,p.16): consulté le 13 Aout 2018 à 12 h min.

marché municipal Ebebda-centre en 2017<sup>119</sup>. La photo n°7 de la page suivante est l'un des hangars construits par la commune d'Ebebda dans les années 2000.

Photo 9: Hangars construits au marché d'Ebebda par la commune



Source : Serge Magloire Bidouma Ngono, le 04 juillet 2018 au marché d'Ebebda.

Les activités économiques de la commune d'Ebebda s'orientent aussi sur l'aménagement du territoire, la planification de l'habitat

## **2. L'aménagement du territoire, la planification de l'habitat : une volonté de modernisation**

Cette œuvre se fait à travers la viabilisation des villages, l'organisation du transport des mototaxis et l'élaboration du plan communal de développement

---

<sup>119</sup> Archives de la mairie d'Ebebda.



### **a. La viabilisation des villages et l'organisation du transport des mototaxis**

La viabilisation se fait à travers l'entretien routier dans la commune d'Ebebda. Dans ce contexte, la commune d'Ebebda bénéficie chaque année d'un montant de 27.000.000 CFA du budget d'investissement public (BIP). Environ 103km de routes rurales sont aménagées par la commune<sup>120</sup>. On note aussi l'électrification rurale. Environ 21 transformateurs ont été placés pour la distribution de l'électrification. C'est le cas de l'électrification rurale à Nkol Elouga en 2017<sup>121</sup>.

Quant au transport des mototaxis, des gilets de couleur rose sont mis à la disposition de ceux qui exercent ce métier. Ces gilets portent les numéros de chaque moto taximan. Ceci permet d'identifier les acteurs et contrôler l'activité comme l'affirme notre informateur Souleymane<sup>122</sup>, un conducteur de moto: « si Tu n'as pas le gilet tu ne peux pas travailler. Il y'a des gens qui venaient voler ici et on accusait les motos taximen ».

L'analyse des données collectées montre bien une volonté politique de la part de la mairie d'Ebebda dans ce secteur. Malheureusement, la demande est supérieure aux efforts fournis. Le plan communal est le guide économique de la commune d'Ebebda.

### **b. L'élaboration du plan communal de développement (PCD).**

Le PCD d'Ebebda est réalisé en juin 2015 avec l'appui technique de l'organisation d'appui local (OAL) et financier du PNDP. Ce document de 174 pages, est divisé en huit parties : le préambule, la méthodologie, la présentation

<sup>120</sup> Plan communal de développement.

<sup>121</sup> Archives de la mairie d'Ebebda.

<sup>122</sup> SOULEYMANE, un conducteur de moto, 22 ans entretien du 08 septembre 2018 au stationnement d'Ebebda.

sommaire de la commune, la synthèse des résultats du diagnostic, l'identification des stratégies, la programmation, le mécanisme de suivi-évaluation et le plan de mise en œuvre.

L'objectif global du PCD est de permettre à la commune d'Ebebda de disposer d'un outil de définition, d'impulsion, d'orientation et de mise en œuvre de sa stratégie de développement durable. Il s'agit d'un document de stratégie pour le développement durable des exigences du document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) à l'horizon 2035.

Ses objectifs spécifiques sont : faire un état des lieux de la situation de développement et de permettre dans les 29 secteurs de son espace géographique et arrêter les actions à entreprendre ; élaborer et valider un plan d'action stratégique de développement de l'espace géographique de la commune ; élaborer un plan d'investissement annuel (PIA) et un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) de 2015 à 2018<sup>123</sup>. Nous allons cependant examiner la gestion des carrières de sable.

### **3. Le prélèvement de la taxe communale dans les carrières de sable**

Il y a des carrières fluviales (sable Sanaga) et les carrières continentales (sable fin). Dans ces carrières, la commune l'activité de la commune réside seulement dans le prélèvement sa taxe (3000 CFA par camion bène de 20 tonnes). Voici quelques qui montrent l'exercice de cette activité. Voici quelques clichés de l'activité des exploitants de sable dans le fleuve Sanaga.

Photo 10: Un déchargeur de pirogues de sable Sanaga à Ebebda



Source : Bidouma Ngonon Serge Magloire, le 10 juillet 2018 sur les bords de la Sanaga à Ebebda.

Photo 11: Un plongeur de sable Sanaga à Ebebda



Source : Bidouma Ngonon Serge Magloire, le 10 juillet 2018 sur les bords de la Sanaga à Ebebda.

Ces photos montrent l'exploitation archaïque du sable dans le fleuve Sanaga à Ebebda et les conditions de travail très pénible des travailleurs .

. En dehors des réalisations économiques, la commune d'Ebebda a aussi investi dans le domaine social.

## **II. L'ACTION SOCIALE**

L'action sociale de la commune d'Ebebda porte sur triple plan à savoir : l'équipement des écoles et centre de santé intégré, l'entretien et la salubrité de la voirie municipale et l'adduction d'eau, l'électrification et la sécurisation de l'environnement.

### **A. Équipement des écoles et centres de sante intégrés**

La commune a mis sur pieds une stratégie et une équipe pilote pour la construction et équipement des écoles et des centres de santé.

#### **1. La construction et équipement des écoles**

On note : la construction d'un bloc de 02 salles de classe au lycée d'Ebebda en 2008; la construction d'un bloc de deux salles de classe de l'école publique (EP) primaire et maternelle d' Ebebda-centre en 2017; la construction de 02 salles de à l'EP d'Ebomzout; la construction d'un bloc de deux salles de classes au collège d'enseignement général (CES) de Koan et au CES de Nkang Efok ; l'aménagement de 02 écoles familiales rurales à Etamkouma et Endoum , la construction d'un bloc de 02 salles de classe au Collège d'Enseignement Technique (CETIC) de Ngoksa'a<sup>124</sup>. Par ailleurs, nous avons aussi les subventions aux écoles par la commune d'Ebebda. Notamment : 4.698.000 CFA en 2012 ; 5.133.847 CFA en 2013 ; 5.000.000 CFA en 2014 ; 8.000.000 CFA en 2015. Les subventions aux centres sociaux (maison de la femme) : 5.000.000

---

<sup>124</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

CFA en 2015 ; 379.999 CFA en 2012 CFA<sup>125</sup>. Les photos 11 et 12 sont l'une des réalisations sociales de la commune d'Ebebda.

Photo 12: un bloc de deux Salles de classe construit au lycée d'Ebebda



Source : Bidouma Ngoni Serge Magloire, le 10 juillet 2018 au Lycée d'Ebebda.

Photo 13: Ecole Publique (EP) d'Ebebda (centre-ville) urbain réaménagée



---

<sup>125</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

Source : Bidouma Ngonon Serge Magloire, le 10 juillet 2018 à L'Ecole Publique d'Ebebda (centre-ville).

Ces photos présentent un bloc de deux salles de classe construites au lycée d'Ebebda et l'Ecole Publique d'Ebebda centre-ville réhabilitée par la commune d'Ebebda.

L'action sociale de la commune d'Ebebda s'est ouverte sur d'autres domaines que l'éducation.

## **2. La réhabilitation des centres de santé intégrés**

Parmi les réalisations dans le domaine de la santé on peut citer : la réhabilitation de l'hôpital de district de Djounyat, l'aménagement des centres de santé intégrés de Djounyat, Leka, Ngoksa'a, Nkang Efok, Nkol Elouga, Nkom I ; le recrutement de 02 médecins à l'hôpital de district de Djounyat<sup>126</sup>.

Comment la commune d'Ebebda se déploie-t-elle sur le terrain de l'hygiène et de l'assainissement du centre urbain ?

### **B. Entretien et salubrité de la voirie municipale**

L'hygiène et la salubrité est une responsabilité de la commune suivant la Lettre-circulaire n°0040/LC/MINAT/DCTD du 04 avril 2000 relative à la restauration de l'hygiène et de la salubrité publique<sup>127</sup>.

#### **1. Caractéristiques et coordination des travaux de salubrité de la ville d'Ebebda**

La ville d'Ebebda se caractérise par : une absence de plans préconçus et d'un urbanisme anarchique. D'où la prolifération des bidonvilles. L'insuffisance

<sup>126</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>127</sup> Lettre-circulaire n°0040/LC/MINAT/DCTD du 04 avril 2000 relative à la restauration de l'hygiène et de la salubrité publique.

des infrastructures ; le secteur informel aux abois ; le sous-développement marqué par l'insalubrité et la pauvreté de la population.

Toutefois, il existe un « jeudi propre » chaque semaine où les agents d'entretien communal font l'investissement public. Il s'effectue aussi lors des fêtes nationales (11 février et 20 mai). La commune d'Ebedda loue également les tricycles auprès des particuliers pour assurer le ramassage des ordures dans la ville. Les activités de la commune portent également sur l'éclairage et l'adduction d'eau potable.

## **2. Éclairage et adduction d'eau potable**

Avec l'appui de ses partenaires, la commune d'Ebedda a aussi opéré quelques réalisations dans ce secteur. Nous avons: 21 transformateurs dont 01 à Bilik- Bindk, 02 à Etam-Kouma ; 02 à Lendong ; 01 à Melen ; 02 à Noksa'a ; 01 à Nkag-Efok ; 04 à Nkom I ; 01 à Olong ; 03 à Polo I ; 01 à Zokogo et 03 à Ebedda (centre urbain)<sup>128</sup>. Environ 105 km de réseau électrique alimente toute la commune.

Mais il faut le relever pour le déplorer, des fréquentes coupures d'électricité, un éclairage public presque inexistant. Certains villages sont non électrifiés tel Nkom II. De ce déficit énergétique, la commune d'Ebedda aurait une part de responsabilité. Emile Onana<sup>129</sup> le déclare avec véhémence : « le PNDP a donné 50.000.000 CFA à la commune d'Ebedda en 2015 pour électrifier les villages, cet argent a été détourné ». Dans le même sens Jean Zingui<sup>130</sup>, un fonctionnaire

<sup>128</sup> Archives de la commune d'Ebedda.

<sup>129</sup> Emile Onana, 39 ans, cadre de développement, entretien du 09 juillet 2018 au Centre d'Appui aux Initiatives pour le Développement Local (CAIDEL)

<sup>130</sup> Jean Zingui, PLEG, 30 ans entretien du 30 juillet dans un restaurant à Ebedda.

affirme : « je ne peux pas dormir à Ebebda parce qu'il n'ya rien qui puisse m'encourager. Je préfère travailler et rentrer tous les soirs à Yaoundé ».

On peut conclure que la commune d'Ebebda n'a pas de réseau fiable pour ses activités économiques.

Quant à l'adduction d'eau, le PNDP et les autres partenaires privés soutiennent les efforts de la commune d'Ebebda. Au nombre des réalisations on peut citer : la construction des puits dont 01 à Bilik-Bindik, 03 à Ebomzout, 02 à Ebong, 01 à Eyene, 01 à Lendeng, 01 à Melen, 01 à Nega, 04 à Ebebda (centre urbain), 02 à Etam-kouma, 01 à Ngoksa'a, 02 à Nkang-Efok, 02 à Nkog-Ezen, 02 à Nkol-Elouga, 01 à Olong, 01 à Polo et 02 à Tsang. Nous avons aussi 07 forages dont 01 à Djounyat, 01 à Etam-kouma, 01 à Eyene, 01 à Ngoksa'a, 01 à Nkol-Elouga, 01 à Nkom I, 02 et enfin 02 sources aménagées dont 01 à Bilik-Bindik et 01 à Nkog-Edzen<sup>131</sup>. Notons également l'équipement d'un forage à Nkol Edzon en 2017 ; l'équipement d'un forage à Bilik Bindik en 2017<sup>132</sup>. A présent nous étudier les réalisations culturelles et sportives.

### **III. L'ŒUVRE CULTURELLE ET SPORTIVE**

Nous allons présenter les infrastructures culturelles et sportives tout en insistant sur le parrainage de la commune.

#### **A. Le projet de création des centres socioculturelles et le parrainage des associations**

L'article 22 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes précise :

---

<sup>131</sup> Plan communal de développement-Ebebda.

<sup>132</sup> Archives de la mairie d'Ebebda. Plan communal de développement, 2015.



Les compétences suivantes sont transférées aux communes : En matière de culture :

- l'organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours littéraires et artistiques ;
- la création et la gestion de centres socioculturels et de bibliothèques de lecture publique ;
- l'appui aux associations culturelles <sup>133</sup>

### **1. Le projet de création des centres socioculturelles et le syncrétisme religieux**

La commune d'Ebebda a quelques sites touristiques à savoir : les chutes de Tamba à Nkol Elouga, les chutes de Koan au niveau du mont Koan et les chutes de Tsang à Tsang.

Par ailleurs, on note la présence d'une église catholique, d'une mosquée centrale et environ de 35 églises de réveil dans la commune d'Ebebda <sup>134</sup> : c'est le syncrétisme religieux. Le maire Sirynus Awono <sup>135</sup> affirme à ce propos : « Nous allons faire de notre mieux pour que notre culture soit vulgarisée. Nous envisageons construire un complexe hôtelier municipal, aménager des berges de la Sanaga au niveau d'Ebebda et un lac municipal au centre-ville, d'un centre culturel, d'un musée et d'une bibliothèque municipale ».

A présent nous allons nous intéresser sur le parrainage des manifestations et associations culturelles.

### **2. Le parrainage des manifestations et associations politiques et culturelles**

Les maires de la commune d'Ebebda sont toujours les parrains des manifestations et associations politiques et culturelles de la commune d'Ebebda.

<sup>133</sup> Article 22 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

<sup>134</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>135</sup> Entretien avec le maire Sirynus Awono le 07 juillet par téléphone.

Chaque meeting politique est encadré par les forces de l'ordre et de sécurité sous l'impulsion du maire. Les cérémonies culturelles comme le festival des filles et fils manguissa reçoit l'appui financier de 100.000 CFA de la part de la commune. Les associations reçoivent également un appui financier comme l'affirme le jeune FOUDA<sup>136</sup> rencontré par hasard dans les locaux de la commune : « AJEDEB (Association des jeunes dynamique d'Ebebdà) a reçu une somme de 40.000 CFA des mains de Mr le maire pour la cassation de notre association ». Au-delà du parrainage des associations, nous avons également la promotion et l'animation des activités sportives et de la jeunesse.

## **B. La promotion et l'animation des activités sportives et de la jeunesse**

La commune d'Ebebdà est investie de grandes responsabilités d'animation et de promotion des activités sportives telles que prescrites par la loi de 2004 applicables aux communes.

### **1. La construction du stade municipal**

Pour mener ses activités sportives, la commune d'Ebebdà a construit un stade municipal. Toutefois nous constatons pour le déplorer l'absence des gymnases, des aires de jeux et arènes<sup>137</sup>.

### **2. L'animation des activités sportives et de la jeunesse**

La participation des établissements scolaires aux jeux FENASCO A et B. Elle a accueilli la finale départementale des jeux FENASCO B en 2008 opposant le Lycée de Monatélé au lycée d'Ebebdà (zone Lekié) ; elle encourage la pratique du sport dans les établissements scolaires en offrant des kits et matériels sportifs (ballons, jeu de maillots). Dans la même lancée une équipe de professeur de

<sup>136</sup> Entretien avec FOUDA, 29 ans, président d'AJEDEB le 22 juillet dans les locaux de la commune.

<sup>137</sup> Espace( au sens figuré) où se déroulent des luttes.

sport a été mobilisée par le maire pour l'activité sportive chaque samedi à Ebebda. Les championnats de vacances sont aussi organisés sous l'initiative du maire. Nous avons également les subventions de la commune d'Ebebda aux associations sportives. Par exemple elles ont reçu 150.000 CFA en 2012 ; 500.000 CFA en 2013 ; 700/000 CFA en 2014<sup>138</sup>.

En conclusion, la mise en valeur des ressources est, dans la plupart des cas à mesure d'améliorer le rendement des énergies mises en œuvre pour la réalisation de certains projets. La promotion des activités agricoles, la construction et gestion des marchés, gares routières et carrières de sable ; la vulgarisation de l'éducation et de la culture ont été le cheval de bataille de la commune d'Ebebda. Malgré ces réalisations, la commune présente les aspects du sous-développement. Cela pourrait peut-être se justifier par une décentralisation classique qui ne libère pas les énergies, un État central fort qui borne et bornera son évolution. C'est dans ce sens qu'un haut responsable français en charge de la décolonisation déclarait en 1992 : « faire le Cameroun a pris du temps, de l'argent et du sang. »<sup>139</sup>. Cette déclaration peut expliquer peut être qu'il faut du temps pour que les compétences soient véritablement transférées aux communes.

---

<sup>138</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>139</sup> Mot apocryphe d'un haut responsable français en charge de la décolonisation en 1992.



**CHAPITRE IV**  
**LES DIFFICULTES INHERENTES A L'ACTION DE LA**  
**COMMUNE TENTATIVE DE PROPOSITION DES SOLUTIONS**

L'expérience de la décentralisation tentée depuis 1993 par la commune d'Ebebda, ne semble pas être parvenue au stade de la maturité. Des difficultés multiples ont toujours jonché le parcours. Parmi ces difficultés, nous avons les problèmes juridiques, les problèmes d'argent et les problèmes d'ordre conjoncturel. Mais d'entrée de jeu se pose le problème de l'impact de la décentralisation au niveau local. Il s'agit pour cela de trouver les problèmes d'une part, et, suggérer quelques solutions endogènes et exogènes d'autre part.

**I. Les obstacles liés à l'action de la commune d'Ebebda**

Les obstacles liés à l'action de la commune d'Ebebda sont d'ordre conjoncturel et à l'évaluation des recettes.

## **A. Les problèmes d'ordre conjoncturel**

Les problèmes sont à la fois naturels, humains et économiques.

### **1. Les contraintes naturelles et la responsabilité de l'homme**

On constate avec amertume que le sous-développement<sup>140</sup> de la commune d'Ebebda est lié à sa situation géographique au sud du Tropique du Cancer. Nous estimons alors que la tropicalité est responsable de son sous-développement à cause de son climat chaud, des sols infertiles et une mauvaise végétation. Cette analyse corrobore avec ces propos de Nestor Obama<sup>141</sup>, un planteur : « quand il pleut, les routes deviennent impraticables, les plantations de cacaoyère sont attaquées par la pourriture brune. Et en saison sèche le soleil brûle les champs on est vraiment en difficulté ».

Quant à la responsabilité de l'homme, les populations d'Ebebda sans distinction de fonctions affichent une attitude fataliste. La mauvaise gouvernance locale, la corruption, l'ignorance et la politique du ventre des élus locaux sont des problèmes qui mettent cette commune à genou.

En outre, on constate également le manque d'esprit d'ingéniosité et de créativité, l'aliénation des jeunes. L'homme d'Ebebda n'est pas libre car dépend des faveurs de la nature et du politique. Son destin est abandonné à quelques providences. Bref il vit dans la misère. C'est dans ce sens que le Professeur Ebénézer NJOH MOUELLE affirme :

---

<sup>140</sup> Condition d'un pays dont la production et l'équipement sont à un niveau qui ne permet pas une répartition suffisante des biens de consommation. Elle se caractérise par un indice de développement humain très faible, la pauvreté, le désordre urbain, etc.

<sup>141</sup> Entretien avec Nestor Obama, planteur de 43 ans, le 04 juillet 2018 dans son domicile à Nkol-Elouga.

La misère représente des limitations absolues à la libre expression de l'homme sous-développé. Car il est vrai qu'un homme affamé démuné de tout est un homme enchaîné, il est de même d'un homme ignorant, superstitieux et crédule<sup>142</sup>.

Les populations d'Ebebda nous l'avons constaté pensent que la solution à leur souffrance viendrait de Dieu. De même, les agents communaux sont aux abois comme nous l'a affirmé notre informateur Pélagie Ombolo<sup>143</sup> : « nous avons déjà passé trois mois sans salaire. Le maire nous a demandé d'attendre les Centimes Additionnels Communaux (CAC) pour nous payer ».

Cette déclaration démontre une fois de plus la responsabilité et la mauvaise foi des élus locaux à diligenter l'institution communale. Car comme le dit un adage populaire « un ventre affamé n'a point d'oreille. ».

Cependant, si les effets naturel et humain sont indéniables, d'autres aspects négatifs sont encore plus marqués.

## **2. Les problèmes sociaux**

La commune d'Ebebda connaît aujourd'hui aux problèmes de santé et on a l'impression que ce sont les hôpitaux et les centres de santé intégrés qui peuvent apporter la solution à toutes maladies. La médecine traditionnelle est négligée au profit de la médecine moderne. Et pourtant les deux systèmes de soins de santé peuvent bien apporter la guérison, il suffit seulement que chacun connaisse ses mérites et ses faiblesses.

Le problème de système éducatif qui part de la colonisation est caractérisé par l'individualisme, l'égoïsme, la transhumance politique règnent dans cette

---

<sup>142</sup> Ebénézer NJOH MOUELLE, *De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la simplification humaine de développement*, Yaoundé, 3<sup>e</sup> édition Clé, 1998, p. 33.

<sup>143</sup> Pélagie Ombolo, agent communale, 37 ans, entretien du 26 juillet 2018 à l'institution communale.

commune et partent de la confiscation du pouvoir instaurée par le régime en place. Nous remarquons dans cette commune que c'est la minorité adhérant à l'idéologie du RDPC qui est aisée et qui bénéficie de tout au détriment de la masse de population vivant dans la misère. L'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux services administratifs et de la protection civile, aux services sociaux de base, à la propriété foncière, aux études supérieures et les difficultés de préservation du patrimoine environnemental sont des grands problèmes répertoriés dans la commune d'Ebebda<sup>144</sup>.

Après avoir mené des enquêtes approfondies, il ressort que certains problèmes trouvent leurs causes dans ce canevas. Nous allons à présent étudier les problèmes financiers

## **B. Les difficultés liées à l'évaluation des recettes communales**

Les problèmes rencontrés en matière de recettes dans la commune d'Ebebda peuvent s'analyser sur un double plan : les difficultés de prévoir ce qui ne dépend pas uniquement de la commune, ensuite les problèmes d'ordre technique.

### **1. Les difficultés de prévoir ce qui ne dépend pas uniquement de la commune**

Il s'agit d'insister sur l'imprévisibilité de certaines recettes quant à leur montant et sur les problèmes conjoncturels.

---

<sup>144</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

### **a. L'imprévisibilité de certaines recettes quant à leur montant**

Certaines recettes telles que les subventions, les avances de trésorerie<sup>145</sup>, les amendes de simple police qui sanctionnent les infractions aux arrêtés municipaux et le règlement de la circulation routière. Pour ces recettes, la commune d'Ebedda n'a aucune certitude quant à leur montant, ce qui rend les prévisions budgétaires aléatoires<sup>146</sup>.

De même, le montant des subventions ou des avances de trésorerie est également difficile à prévoir dans la mesure où il résulte de l'appréciation quelque peu souveraine des autorités de tutelle et des responsables des fonds quand bien même les autorités de la commune seraient sûres compte tenu de l'importance de la nature de l'activité, d'obtenir une subvention ou avance de trésorerie le doute continuerait à planer quant à la date d'octroi. Certaines demandes introduites auprès du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM) ne reçoivent de réponse satisfaisante ou non, qu'après un ou deux ans ce qui fait qu'au moment de l'évaluation des recettes on ne sait pas toujours s'il faut tenir compte ou non du montant des crédits demandés auprès des fonds.

### **b. La sensibilité de certaines recettes à la conjoncture économique**

La commune d'Ebedda prélève les taxes sur les agents économiques connaissant des situations très précaires car, la moindre fluctuation en baisse qui agit sur le revenu des agents se répercute sur les recettes.

---

<sup>145</sup> L'avance de trésorerie, revêt la forme d'un prêt hypothécaire et consiste à attribuer à un établissement ou entreprise prêteur, libre utilisation, une somme d'argent qui devra être remboursée au terme du crédit de trésorerie.

<sup>146</sup> Budget aléatoire est un budget soumis au hasard, dont le résultat est incertain.



Ainsi, le montant de recettes liées à la conjoncture économique<sup>147</sup> telles que celles qui proviennent de la taxe d'abatage, de la taxe sur la publicité, du droit du permis de bâtir, de la taxe sur les spectacles organisés soit habituellement, soit occasionnellement dans un but lucratif varient considérablement suivant les circonstances et de ce fait ne permettent aucune évaluation facile<sup>148</sup>.

La commune d'Ebebda fait face non seulement aux problèmes socio-économiques mais aussi techniques.

## **2. Les problèmes techniques**

Ces problèmes sont liés à l'insuffisance qualitative du personnel communal, mais également à l'absence ou l'insuffisance d'informations statistiques.

### **a. L'insuffisance qualitative du personnel communal**

A propos de la prévision, Charles Rist<sup>149</sup> remarque que : « savoir n'est pas toujours prévoir, mais prévoir sans savoir est toujours vain. » Cette observation permet d'apprécier l'incompétence des autorités locales de la commune d'Ebebda à estimer les recettes potentielles de leurs collectivités.

Le personnel de la commune d'Ebebda n'a pas, la plupart du temps, toute la qualification requise. Ceci peut paraître étonnant du moment où l'on sait que le Centre de Formation de l'Administration Municipale (CEFAM) est une institution chargée de la formation et du perfectionnement du personnel communal la raison de cet incident est simple. Cela tient à ce que très peu

---

<sup>147</sup> D'après le Dictionnaire encyclopédie Larousse, le terme conjoncture économique fait référence aux évolutions économiques de court terme d'un ensemble économique, en général, un pays. Elle s'apprécie à l'aide d'indicateurs économiques tels que le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation, l'évolution du taux du chômage, la balance commerciale, etc.

<sup>148</sup> Archives de la commune d'Ebebda.

<sup>149</sup> Charles RIST cité par LEKENE (DEC), cours des finances publiques, Université de Yaoundé, 1982-1983, p. 100.

d'agents formés au CEFAM sont recrutés par l'autorité communale. De plus, ceux-là même qui sont à la tête de la commune d'Ebebda ne pensent pas toujours à se recycler afin de mieux s'imprégner des nouvelles méthodes de gestion. Nous avons constaté un personnel communal amateur, n'ayant pas été préparé pour assurer les tâches les plus complexes qui exigent l'évaluation des recettes. Cette incompétence des maires et du personnel communal est très préjudiciable à la collectivité dans la mesure où cela conduit à des évaluations irréalistes. Dans le même ordre d'idée que NEGOU affirme :

Il n'est pas inutile de préciser que pour une bonne évaluation des recettes communales, l'autorité doit avoir une bonne mémoire, le sens de l'organisation, le sens des réalités. Ce n'est que par cette attitude qu'il pourra éviter des dépenses qui ne seront pas exécutées faute de rentrées de recettes<sup>150</sup>.

Les exécutifs communaux doivent être mieux équipés, plus avertis et fort utile en aidant à redresser les estimations surréalistes.

### **b. Absence d'informations statistiques**

Dans la commune d'Ebebda, l'autorité locale ignore le nombre de leurs contribuables en ce qui concerne les impôts et taxes.

En l'absence du recensement fiscal, il est tout naturellement difficile, sinon impossible, de se faire une idée exacte du montant réel des recettes qu'on peut attendre des contribuables. Elle opte pour la fiscalité en maintenant les mêmes prévisions d'une année à l'autre, ce qui en réalité ne donne qu'une image tronquée des possibilités de la commune d'Ebebda<sup>151</sup>.

---

<sup>150</sup> NEGOU, « *Les recettes communales au Cameroun* », mémoire de maîtrise en droit public, Université de Yaoundé, 1987, pp. 13-14.

<sup>151</sup> Ibid.

Quoi qu'il soit, l'évaluation des recettes communales demeure d'une importance capitale car, la qualité des recettes établies par le maire reste aléatoire.

Cette situation permet d'évoquer un autre problème celui de la centralisation du pouvoir.

### **3. Le jacobinisme politique ou la centralisation exagérée du pouvoir**

« La République du Cameroun est un État unitaire décentralisé ». (Article 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> alinéa). Cette disposition constitutionnelle adoptée après la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 marque le retour en force de la décentralisation (loi n° 96/06 du 18 janvier 1996)<sup>152</sup>. Mais jusqu'ici l'État s'affirme toujours comme un État unitaire très souvent qualifié à la jacobine comme « un et indivisible »<sup>153</sup>. La décentralisation malgré un arsenal de lois demeure une illusion au Cameroun.

La commune d'Ebedda tout comme les 359 autres Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD), n'a aucune autonomie qu'elle soit financière ou politique. On ne saurait alors se limiter aux problèmes de cette commune sans évoquer la part de l'Etat qui bloque tout processus de décentralisation et pourtant les lois sont claires. Bien au contraire, ce sont les riches caciques du pouvoir en place qui sont responsables de la misère de leurs populations parce que ne voulant pas perdre certains privilèges.

La tradition jacobine du pouvoir central sème le germe de la misère, de pauvreté chez les populations. Aujourd'hui encore, l'autorité locale perpétue cette

---

<sup>152</sup> Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996.

<sup>153</sup> OWONA Joseph, « *La nation d'intégrité dans le droit constitutionnel et la vie politique française depuis 1789* », Thèse de Doctorat d'Etat en droit public, Université Paris II, novembre 1972.

exploitation à sens unique à travers la confiscation des biens de la commune semant douleurs et désolation d'une population déjà abandonnée à elle-même.

Tout compte fait, la commune d'Ebebdà sombre dans le sous-développement à cause des problèmes d'ordre technique et humain, il est urgent d'envisager quelques pistes de solutions afin de sortir de ce gouffre.

## **II. SOLUTIONS AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Pour être à la hauteur des enjeux de développement local, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Elles sont endogènes et exogènes.

### **A. PERSPECTIVES ENDOGENES**

Les perspectives endogènes sont à la fois légales et techniques.

#### **1. La redéfinition de la politique fiscale et l'amélioration du recouvrement des recettes**

La fiscalité fait partie intégrante des politiques de développement du Cameroun. Elle est imbriquée avec de nombreux autres domaines, qui vont de la bonne gouvernance et de la formation des activités économiques à la stimulation de la croissance. Les études montrent que l'augmentation de la fiscalité est susceptible de freiner la croissance<sup>154</sup>.

Une politique fiscale saine améliore l'environnement dans lequel les Petites et Moyennes Entreprises (PME) exercent leurs activités. Elle encourage les investissements et permet de promouvoir la croissance économique. Cela englobe des mesures :

---

<sup>154</sup> Rapport impôts/PIB. [http:// : www. Oberon.ocde.org](http://www.Oberon.ocde.org) du 23 août 2018 à 16h 32min.

- première mesure : le Cameroun doit adopter une loi sur la communication locale. Celle-ci permettra aux institutions et services de l'État de consommer obligatoirement les produits locaux. Cela va non seulement revigorer et régénérer les PME et augmenter une production interne génératrice de croissance environ deux (02) chiffres.
- deuxième mesure : il faudra réduire la place de la fiscalité indirecte, notamment des Taxes de la Valeur Ajoutée (TVA), des taxes sur des exportations et redevances. Cela va élargir l'assiette fiscale en attirant les investissements.

Quant à l'amélioration du recouvrement des recettes, la commune d'Ebebda pourrait envisager une simplification de sa structure fiscale en appliquant un taux uniforme de 20% de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, tout en réduisant les mesures d'incitation<sup>155</sup>. Cette mesure visera à améliorer l'efficacité dans d'autres domaines concernant l'environnement des activités économiques.

Une fiscalité transparente et équitable qui soit exempt de corruption et qui applique la règle de droit sert de norme de référence pour l'ensemble de l'administration. La coordination entre les autorités locales est essentielle pour la mise en œuvre de la politique fiscale. L'exemple du Rwanda est positif. Avec un fort soutien international, le Rwanda a mené à bien des modifications visant à renforcer ses structures organisationnelles internes et sa formation, ainsi que les relations avec les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Il en résulte une augmentation des recettes publiques nationales, qui sont passées de 9% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 1998 à près de 15% en 2005<sup>156</sup>.

---

<sup>155</sup> Ibid.

<sup>156</sup> MIKE PFITER, *une fiscalité orientée vers l'investissement et le développement : aperçu de quelques enjeux de politique fiscale en Afrique, rapport de la réunion ministérielle du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)* [http// : www. Oberon.ocde.org](http://www.Oberon.ocde.org) consulté le 23 août 1018 à 12h 36min.

## **2. Une décentralisation de l'éthique et la prise en compte de tous les acteurs au développement local**

Selon André de LAUBADERE cité par Jean Claude EKO'O AKOUAFANE<sup>157</sup> dans « *La décentralisation administrative au Cameroun* » : « pour que la décentralisation soit sur le plan politique, il faut que les autorités locales soient des représentants de la collectivité locale et non des représentants du pouvoir central dans la collectivité ». La décentralisation est censée donner un nouveau souffle au développement des CTD en libérant les énergies à la base.

Le caractère éthique<sup>158</sup> dans la décentralisation dont le rôle est d'améliorer le mode de gouvernance qui existe actuellement au Cameroun. Il faut au niveau local aujourd'hui donner la place à la transparence et à la responsabilité, à la simplicité et l'accessibilité, à la participation, à la confiance et fiabilité, à la probité. Ces principes permettront de bien définir le rôle des élus locaux. La décentralisation doit cesser de se voir comme l'organe d'autorité dans la société mais accepter d'être au service de celle-ci. La décentralisation doit adopter des modes de management différents à savoir : savoir, déléguer, savoir-faire, confiance. En plus, son organisation doit être bâtie moins sur l'autorité que sur la responsabilité et la gestion efficiente des élus locaux.

Enfin, il faut comprendre que l'on arrive à comprendre que le gouvernement local inspire respect et confiance. Pour cela, il faut respecter des

---

<sup>157</sup> Jean Claude EKO'O AKOUAFANE, « *La décentralisation administrative au Cameroun* », Harmattan Cameroun, Yaoundé, 2009, p. 97.

<sup>158</sup> Le Dictionnaire libre Encarta, l'éthique est la science de la morale et des mœurs. C'est une réflexion sur les valeurs qui orientent et motivent nos actions. Au niveau général, l'éthique porte sur la conception du bien, du juste et de l'accomplissement humain.

qualifications éthiques. A ce sujet, il convient de rappeler les propos du professeur OUSMANE BATOKO que nous citons :

L'homme n'est qu'un être logique et rationnel, il est aussi un être d'émotion mû par son orgueil et son amour propre ; il sera sensible au modèle qui incarne l'autorité qui le pousse à changer et il donnera le meilleur de lui-même<sup>159</sup>.

La décentralisation de l'éthique est une précondition à la bonne gouvernance au niveau local. Le succès des réformes de la gestion publique au niveau de la municipalité voire la confiance générale à l'égard de la gestion des ressources en dépend. Cela exige qu'une infrastructure de l'éthique soit bien en place par le gouvernement central. Cette infrastructure doit faire recours à une gamme d'instruments et processus qui régleme les comportements indésirables des élus locaux et incite à une bonne conduite :

- l'engagement politique des élus locaux ;
- un cadre juridique efficace ;
- des mécanismes de responsabilité efficaces ;
- les codes de bonne conduite ;
- de bonnes conditions d'emploi dans la fonction publique locale ;
- un organisme de coordination pour des questions d'éthique<sup>160</sup> ;
- une société civile active qui surveille les activités gouvernementales locales.

Enfin, la commune d'Ebebda doit prendre en compte les points de vue et propositions des acteurs locaux pour optimiser son développement. Elle doit à cet effet recruter les experts dans tous les domaines pour ses projets.

<sup>159</sup> Claude Thomas « *L'éthique face aux valeurs culturelles et le sous-développement dans la gouvernance publique* », Université de Nantes, master en droit et sciences politiques, 2011. Hppt://.www. Memoireonline. Com. Consulté le 18/09/2018 à 12 h.

<sup>160</sup> Claude Thomas « *L'éthique face aux valeurs culturelles et le sous-développement dans la gouvernance publique* », Université de Nantes, master en droit et sciences politiques, 2011. Hppt://.www. Memoireonline. Com. Consulté le 18/09/2018 à 12 h.

### 3. Suivi et évaluation des projets

Le suivi consiste à collecter et analyser systématiquement l'information pour suivre les projets réalisés par rapport aux plans établis, et vérifier leur conformité avec les normes établies<sup>161</sup>. Le secrétariat de la fédération utilise la définition que l' Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) / Comité d'Aide au Développement (CAD) a adopté du terme « évaluation » comme : « une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats »<sup>162</sup>.

Le suivi et l'évaluation des projets permettent de remplir l'obligation de rendre compte, et devrait donc être comptable. Cela signifie que le processus de suivi et de l'évaluation doit être précis, fiable et crédible aux yeux des parties prenantes. Les étapes suivantes du suivi et de l'évaluation sont interconnectées, et devraient être considérées comme les éléments d'un système de renforcement mutuel du suivi et de l'évaluation par la commune d'Ebebdà. Ces étapes sont :

-déterminer le but et la portée du système de suivi et d'évaluation (examiner la conception opérationnelle du projet, définir les besoins et les attentes des parties prenantes clés de l'information, recenser les exigences en matière de suivi et d'évaluation) ;

-planifier la collecte et la gestion des données (élaborer un plan, élaborer les enquêtes, élaborer les méthodes de collectes de données, tenir un registre des risques) ;

---

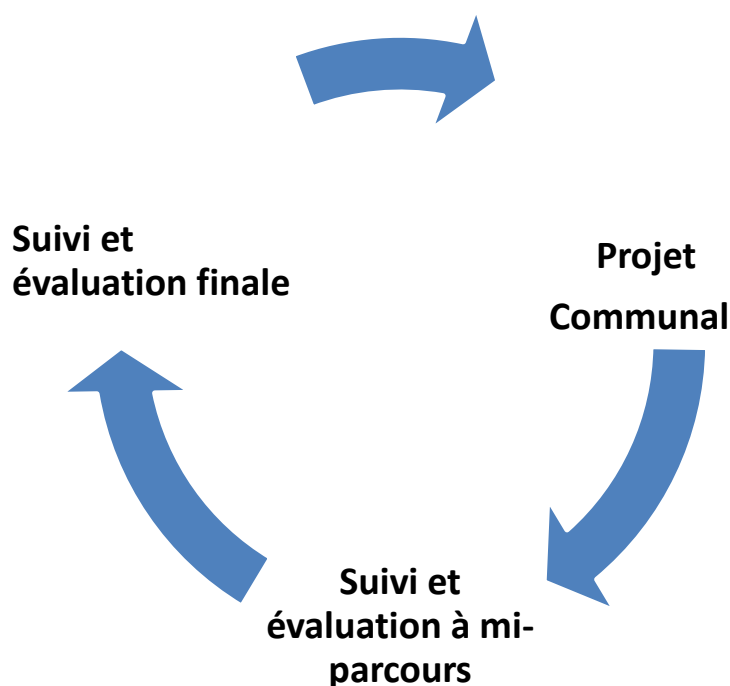
<sup>161</sup> Fédération internationale des sociétés de la croix rouge et du croissant rouge : guide pour le suivi et évaluation des projets/programmes.<http://www.frc.org>. Consulté le 21/09/2018 à 20h 56 min

<sup>162</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) / Comité d'Aide au Développement (CAD).



- planifier l'analyse des données (préparation, constatation, condition et validation des mesures à prendre) ;
- planifier le compte rendu et l'utilisation des informations ;
- planifier les ressources humaines nécessaires et le renforcement des capacités ;
- établir le budget du suivi et de l'évaluation<sup>163</sup>.

Figure 2: Activités clés de suivi et d'évaluation du cycle du projet



Source : Bidouma Ngonon Serge Magloire.

Cette figure présente un cycle de suivi et d'évaluation d'un projet. Un projet doit être pensé, suivi et évalué à mi-parcours pour vérifier si les parties prenantes ou prestataires respectent les règles établies. Le suivi et l'évaluation finale permettent de le réceptionner.

<sup>163</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) / Comité d'Aide au Développement (CAD).

Les perspectives endogènes au processus de décentralisation touchent les aspects tels que : la politique fiscale, la décentralisation et le suivi et évaluation des projets. Que dire des perspectives exogènes ?

## **B. PERSPECTIVES EXOGENES : LA COOPERATION DECENTRALISEE**

Les perspectives exogènes portent à la fois sur le partenariat communal ou l'intercommunalité, la coopération décentralisée internationale et la démocratie de proximité.

### **1. Le partenariat communal à l'échelle nationale ou l'intercommunalité**

Plusieurs possibilités sont ouvertes par le nouveau cadre institutionnel pour la coopération entre les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). La loi d'orientation de la décentralisation dispose que :

Les CTD peuvent librement entretenir entre elles des relations fonctionnelles et de coopération, conformément à la législation (...). A ce titre, les CTD peuvent se regrouper pour l'exercice de compétences d'intérêts communs en créant des organismes publics de coopération par voie conventionnelle<sup>164</sup>.

L'intercommunalité s'inspire ainsi comme une solution. Elle peut être un moyen de renforcement de l'efficacité des services de bases et de la crédibilité des communes. Elle permet de trouver des solutions aux questions pertinentes en matière de décentralisation. Quel est le territoire pertinent d'exercice des compétences, le meilleur niveau d'administration des communes ? Comment optimiser la gestion des services locaux ou le développement local ? Comment les CTD riches peuvent aider celles pauvres ? L'intercommunalité est une structure

---

<sup>164</sup> Suzanne NGANE, *La décentralisation au Cameroun : Un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p. 93.

supra communale pour réaliser certains travaux ou tâches d'intérêt commun. C'est donc une association de communes qui vise la réalisation efficiente d'objectifs déterminés :

- traiter les problèmes à l'échelle territoriale pertinente ;
- partager l'information ;
- recherche de la valeur ajoutée ;
- éviter de trop grandes disparités entre les territoires notamment sur le plan du développement économique ;
- diminuer l'opposition entre territoires voisins ;
- améliorer le financement des services.

La commune d'Ebebdà bénéficierait alors de cette intercommunalité.

## **2. La coopération décentralisée internationale**

La coopération internationale décentralisée est fondée sur la disposition du décret 77/25 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle, qui précise en son article 29 : « le Ministre de l'Administration Territoriale et la Décentralisation(MINATD) décide des missions à accomplir hors du territoire national par (...), les maires (...) ainsi que l'opportunité de jumelage des communes avec celles des pays étrangers »<sup>165</sup>. Nous constatons que les élus locaux dans la commune d'Ebebdà exploitent ce cadre de coopération pour se faire des « amis » à l'étranger et non des partenaires au développement de la commune. Or pour l'Union Européenne(UE), la coopération décentralisée est un moyen de sortir du système de coopération « centralisée ». Il s'agit de « transformer les bénéficiaires en véritables acteurs et/ou partenaires, capables de prendre en charge leur propre développement ».

---

<sup>165</sup> Art 29 du décret 77/25 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle.

La coopération décentralisée internationale est un cadre qui permettra à la commune d'Ebebda de trouver d'autres sources de financement étrangères à leurs multiples investissements. Elle ouvre la possibilité à la commune de passer les conventions avec les CTD étrangères. Elle doit être bien exploitée par les dirigeants locaux, et cela contribuerait à générer d'autres recettes à la commune d'Ebebda telles que les dons et les legs. Les transferts reçus dans le cadre de la coopération décentralisée des subventions de fonctionnement reçus des autres organismes dispensateurs.

### **3. La quête du maintien d'une démocratie de proximité et la suppression du FEICOM**

Elle suppose que les unités plus réduites permettent le rapprochement entre la gestion des services et les populations. Elle est souvent dans une compétence partagée entre différents niveaux ; compétence partagée par la loi qui définit différents niveaux des CTD en leur attribuant une compétence. Une compétence partagée c'est un cahier de charges qui explique qui fait quoi, à la fois pour une transparence en évitant le rejet de responsabilité. Pour que l'on sache rendre à la fois à la tutelle et à la population qui élit et donne mandat aux responsables de ces collectivités<sup>166</sup>.

Quant au Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale (FEICOM), son rôle soit moins important dans le processus de décentralisation au Cameroun. Car le FEICOM fonctionne par les communes au lieu de faire fonctionner ces dernières. L'État assure déjà sa tutelle sur les communes à travers le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL), le conseil interministériel de la décentralisation, les représentants de l'État dans le

---

<sup>166</sup> Jean Raoul NKOUDOU BENGONO, « *La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun* », mémoire du DESS, Université de Yaoundé II Soa, 2006.

chef-lieu des communes. Le FEICOM est donc un organe de trop rendant la décentralisation très lourde. Parfois les centimes additionnels ne sont pas donnés à temps, les avances de trésorerie ou emprunts moins sûrs et des subventions fantaisistes. Les prestataires des marchés publics du FEICOM sont moins sérieux et peu outillés, cela est une preuve des ouvrages réalisés qui se dégradent très rapidement.

En somme, il a été question de présenter les fondements des problèmes et les perspectives de redressement de la commune d'Ebebda. Après nos analyses à ce sujet, il ressort que cette institution qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations, connaît de multiples problèmes qui entravent son action et son bon fonctionnement. Leurs conséquences directes sont entre autre : la dégradation des conditions de vie des populations, les maladies, l'exode rural, etc. Malgré ces obstacles, la commune d'Ebebda a une obligation de résultats pour relever les défis du développement. Les solutions telles que nous avons proposé peuvent contribuer à redorer le blason de cette institution communale.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail qui s'appesantit sur : « La commune d'Ebebda au Cameroun : étude historique 1993-2017 », il ressort que l'institution communale au Cameroun est un legs de l'administration française dont le but était d'assurer le développement local. C'est dans cette mouvance que la commune d'Ebebda fut créée par le décret n° 93/321 du 25 novembre 1993. Après le vent de la démocratie en 1990, le Cameroun s'est attribué cette lourde tâche de continuer la délimitation de son territoire afin d'assurer le bien-être de sa population locale et concrétiser son processus de décentralisation. L'approche diachronique<sup>167</sup> nous a permis de faire ressortir le potentiel sociologique, physique de la commune d'Ebebda, son organisation et son fonctionnement, ses réalisations économiques, sociales, sportives, culturelles et son bilan.

La commune d'Ebebda présente un environnement sociologique et physique variés. Ses potentialités naturelles favorisent la pratique de l'agriculture surtout des produits vivriers en grande quantité pour la consommation locale, régionale

---

<sup>167</sup> Evolution dans le temps des faits sociaux, économiques, politiques et culturels.

voire nationale et celle des produits de rente (cacao, manioc, maïs) et des produits locaux (okok, njansan, ndo'o, moabi). Tout ceci, motivé aussi par l'activisme des populations. Le petit commerce, l'exploitation du sable se présentent aussi comme activités économiques. L'élevage prend de l'ampleur et le transport freine la commercialisation des produits agricoles à cause de l'absence des routes et ponts dans certains coins de la commune. Quant aux confessions religieuses, qui d'ailleurs cohabitent pacifiquement, contribuent considérablement à l'épanouissement des populations et par la même occasion à l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations de la commune d'Ebedda. Elles sont promotrices d'un développement social reflété par les écoles et les centres de santé.

Toutefois, elle a une organisation et un fonctionnement basé sur deux organes. Le conseil municipal composé de 25 conseillers qui élisent le maire et deux(02) adjoints. Ce sont ces derniers qui constituent l'organe exécutif sans toutefois omettre d'associer à ces instances un personnel susceptible de booster l'amélioration du niveau de vie des populations par le recouvrement des taxes communales, qui peuvent être bénéfiques à la réalisation des projets de développement. Seulement avec un effectif réduit (26 personnes), peu qualifié et donc le rendement n'est pas assez perceptible depuis 1993 jusqu'en 2017, les défis risquent d'être difficiles à relever. Par la même occasion, le manque de biens surtout immobiliers de la commune d'Ebedda ne contribue pas à suppléer à l'insuffisance de ressources financières de la commune.

Tout au long de son évolution, elle a subi tant des mutations institutionnelles qui ont influencé considérablement sur la population. Ses finances proviennent de deux types de ressources financières réparties comme suit : les ressources propres provenant des tickets de marché, et celles provenant des centimes additionnels

communaux(CAC) réservés par le Fonds spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale(FEICOM). Avec cette insuffisance en ressources financières propre à la commune et sa dépendance aux subventions de l'État, la commune d'Ebebda se trouve à la merci de ses partenaires étatiques à l'occurrence le FEICOM. Si elle n'envisage pas à renforcer ses ressources propres, elle peut être confrontée à d'énormes difficultés financières pour subvenir aux besoins de sa population qui, attend énormément d'elle. Avec le processus de décentralisation à Ebebda qui s'est manifestée avec un début de transfert de compétences qui apparait comme un souffle nouveau pour cette commune en panne de moyens financiers propre et nécessaire pour accompagner le développement local, à une occasion qui s'offre à elle. Avec la loi sur la fiscalité locale de 2009, la commune d'Ebebda se doit de saisir cette chance pour pouvoir penser des mécanismes appropriés pour réduire sa dépendance vis-à-vis du FEICOM qui est son partenaire privilégié.

La commune d'Ebebda a été dirigée par les maires démocratiquement élus, tous du parti au pouvoir le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais(RDPC). En effet, le développement de la commune d'Ebebda n'a pas connu la même effervescence sous les différents maires. D'après nos informateurs<sup>168</sup>, certains maires se sont distingués par leur acharnement au travail et par leur volonté de mieux faire. Nous pouvons citer les maires NGALA Victor et AWONO Syrinus. Ainsi, on constate que, la commune d'Ebebda est le principal acteur de l'évolution tant économique que socioculturelle de la localité. Toutefois, d'autres acteurs non négligents entre en scène. Parmi ces partenaires,

---

<sup>168</sup> Christine Blanche Lemana, chef de bureau, 51 ans le 03 octobre 2018 à Ebebda.

Gaetien Bella Olomo, ancien conseiller municipal, 53 ans le 27 septembre 2018 à Ebebda.

Jean Paul Boussiba, agent technique, 67 ans, le 04 juin 2018 par téléphone.

Dénis Bessala Fouda, conseiller municipal, 55 ans, le 04 juin 2018 à Yaoundé.

Symphorien Bekada, conseiller municipal, 59 ans, le juillet 2018 par téléphone.



on a entre autres les structures étatiques à l'instar du FEICOM, le CEFAM (Centre de Formation de l'Administration Municipale.), le PNDP (Programme National de Développement Participatif). Ce partenariat a impulsé certains projets de la commune d'Ebebda. On peut citer entre autre la construction de l'hôtel de ville d'Ebebda, la construction d'un bloc de deux salles de classes au CES et au CETIC de Nkang Effok, la construction d'un forage au marché d'Elig Douma, etc. La liste n'étant exhaustive.

Ainsi, nous constatons que le développement tant économique que socioculturel de la commune d'Ebebda de 1993-2017, reste faible. Ceci à cause des difficultés tant conjoncturelles, techniques que financières. Pour relever les nouveaux défis de développement local, il nous paraît nécessaire de passer à l'étape de la décentralisation de l'éthique, revoir la politique gouvernementale du FEICOM, pratiquer une démocratie de proximité et trouver de nouvelles ressources par un partenariat divers et multiforme.

## **SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

### **I-SOURCES PRIMAIRES**

#### **A- DOCUMENTS D'ARCHIVES**

##### **a- Archives du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local(ARMINDDEVEL).**

- ARMINDDEVEL, D.6.11.11/60, Décret n°60/102 du 05 mai 1960 portant organisation du service des communes.
- ARMINDDEVEL, D/048.A, Loi n°74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.
- ARMINDDEVEL, Lettre-circulaire n°0040/LC/MINAT/DCTD du 04 avril 2000 relative à la restauration de l'hygiène et de la salubrité publique.

- ARMINDDEVEL, D.A.11/82, Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes et établissements communaux modifié par le décret n°82/264 du 05/07/1982.
- ARMINDDEVEL, D.6.11/2004, Loi n° 2004/17, loi n° 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux.
- ARMINDDEVEL, D.A.6.11/2004, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
- ARMINDDEVEL, Décret n° 2015/405 du 16 septembre 2015 fixant les modalités de rémunération des délégués du gouvernement, des maires et leurs adjoints.
- ARMINDDEVEL, Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant sur l'organisation administrative de la République du Cameroun.
- ARMINDDEVEL, Décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats de communes et les établissements communaux (modifié par le décret n°82/264 du 5/07/1982 et le décret n°90/1464 du 9 novembre 1990).

**b. Archives de la mairie d'Ebebdá(ARMEBDA)**

- ARMEBDA, Décret n°77/494 du 07 décembre 1977 portant création et organisation du CEFAM.
- ARMEBDA, Décret n°80/017 du 15 janvier 1980 fixant les taux maxima des taxes communales directes.
- ARMEBDA, Décret n° 93/ 321 du 20 novembre 1993 portant création de la commune d'Ebebdá.

- ARMEBDA, Décret n°2004/002/PM du 09 janvier 2004 portant organisation du cadre institutionnel d'exécution du PNDP.
- ARMEBDA, Loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun.
- ARMEBDA, Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.
- ARMEBDA, Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.
- ARMEBDA, Loi n°00000066/A/MINATD/DCTD du 1er novembre 2013 constatant l'élection du maire à l'issu du scrutin du 30 septembre 2013 à la commune d'Ebebda, département de la Lekie
- ARMEBDA, Délibération N°004/DELMUN/14/C.EBDA/SG du 10 juillet 2014 portant adoption de l'organigramme de la commune d'EBEBDA.
- ARMEBDA, Décret municipal n° 04/DM/CM/SG/04/2017 portant attribution d'une lettre commande relative à la demande de n° 001/DC/CM/CIPM/2017 du 28 février 2017 du 03 avril 2017.
- ARMEBDA, Arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.
- ARMEBDA, Les budgets communaux des exercices 2014, 2015 et 2017.

### **c. Constitutions**

- La constitution du 02 juin 1972 (modifiée par la loi n° 2008/001 et la loi n°2004/17 d'orientation de la décentralisation).

- Loi constitutionnelle du 18 janvier 1998.

### d-Code

-Code général des impôts

## B-SOURCES ORALES

N°	Noms et Prénoms	Statut social (profession)	Age	Sexe	Date et lieu de l'interview
1	AWONO Syrinus	maire		Masculin	entretien du 10 juillet 2018 à la commune d'Ebebda
2	BELLA OLOMO Gaétan	ancien conseiller municipal	53 ans	Masculin	le 27 septembre 2018 à Ebebda
3	BESSALA FOUDA Dénis	conseiller municipal	55 ans	Masculin	le 04 juin 2018 à Yaoundé
4	BESSALA Guy Theodore	secrétaire général de la commune d'Ebebda	40 ans	Masculin	entretien du 10 juillet 2018 à la commune d'Ebebda
5	BIDZAGA	cultivatrice			
6	BKADA Symphorien	conseiller municipal	59 ans	Masculin	le 06 juillet 2018 par téléphone.
7	BOLANGA KWANE Eugène	receveur municipal	41 ans	Masculin	entretien du 26 juillet 2018 à l'institution communale
8	BOUSSIBA Jean Paul	agent technique	67 ans	Masculin	le 04 juin 2018 par téléphone
9	ELOUGA BESSALA Simon	Chef de Bureau du budget et de	41 ans	Masculin	entretien du 10 juillet 2018 à la commune

		l'approvisionnement à la commune			
10	ETAME Léon	planteur	57 ans	Masculin	entretien du 02 Aout 2018 à Djounyat
11	LEMANA Christine Blanche	chef de bureau	51 ans	Féminin	le 03 octobre 2018 à Ebebda
12	MANGA François	Policier à la retraite	79 ans	Masculin	Entretien du 20 juillet 2018 à Ebolmongo
13	MBÉNÉ Jacques	chef de bureau du cabinet du maire	54 ans	Masculin	entretien du 07 juillet 2018 à l'institution communale à Ebebda
14	MENOUNGA Brigitte	matriarche	80 ans	Féminin	Interview à Ebogo le 26 juillet 2018.
15	BEKONO Joseph	personnel d'appui à la commune d'Ebebda	71 ans	Masculin	le 03 octobre 2018 dans son domicile à Djounyat.
16	OBAMA Nestor	planteur	43 ans	Masculin	Entretien du 04 juillet 2018 dans son domicile à Nkol Elouga.
17	OMBOLO Pélagie	Agent communale	37 ans	Féminin	entretien du 26 juillet 2018 à l'institution communale à Ebebda
18	ONANA Emile	cadre de développement (Ingénieur Agronome)	39 ans	Masculin	entretien du 09 juillet 2018 au Centre d'Appui aux Initiatives pour le Développement

					Local(CAIDEL)
19	ZOGO FOU DA	patriarche du village Nkolbogo	79 ans.	Masculin	Interview du 17 juin 2018.
20	SOULEYMANE	conducteur de moto	22 ans	Masculin	entretien du 08 septembre 2018 au stationnement d'Ebebda

## II-SOURCES SECONDAIRES

### A -OUVRAGES GENERAUX

- 1- ABWA Daniel, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun : ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY et presses de l'UCAC, 2000.
- 2- ABWA Daniel, *Cameroun : histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, éditions clé, 2010.
- 3- BACHELARD Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, 1934...
- 4- KI-ZERBO Joseph et al, *Histoire générale de l'Afrique*, tome 1, Paris, Edicef, Unesco, 2004.
- 5- LABURTHE-TOLRA Philippe, *Comment VON MORGEN a traversé le Cameroun du Sud au Nord, voyages et expéditions dans l'arrière pays de 1889 à 1891 ?*, Leipzig .F.A.Brook Hans 1993, Yaoundé 1972.
- 6- NGOH Victor Julius, *Cameroon, 1884-1985, A hundred years of history*, Yaoundé, navy publications, 1987.
- 7- NGONGO Louis, *Histoire des institutions et faits sociaux du Cameroun : 1884-1945*, tome 1, Paris, Berger-Levrault, 1987.

- 8- NJOH MOUELLE Ebénézer, *De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la simplification humaine du développement*, Yaoundé, 3<sup>e</sup> édition clé, 1998
- 9- NSANGU A<sup>2</sup>, « *Production et commercialisation des produits vivriers de la Lekié* », ORSTOM, 1973.
- 10- OMBOLO Jean Pierre, *Eléments de base pour une approche ethnologique et historique des Fang-beti-Boulou*, Yaoundé, 1984.

## **B- OUVRAGES ET GUIDES METHODOLOGIQUES**

### **➤ OUVRAGES METHODOLOGIQUES**

1. BEAUD Michel, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master une thèse de doctorat et ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, paris, la découverte, 2006.
2. BERGEZ Daniel et al, *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Bordas, 1990.
3. BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952.
4. GRAWITZ Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1979.
5. GUIDERE Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Paris, ellipses ,2004.
6. LANGLOIS, *Introduction to the study of history*, London, Library of congress, 1898.
7. LAWRENCE. Olivier et al, *L'élaboration d'une problématique de recherché*, Paris, Harmattan, 2005.
8. MORIN Edgard, *La méthode (tome 4)*, Paris, le seuil ; 1977-1991.
9. N'DA Pierre, *Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.



10. SEIGNOBOS Charles, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales*, Paris, Félix Alcan, 1909.

### ➤ GUIDE METHODOLOGIQUES

1. Guide de rédaction et d'évaluation d'un mémoire de recherche en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général de deuxième grade (DIPES II) en Histoire ,ENS de Yaoundé.
2. Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles, département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I.

## C-OUVRAGES ET DOCUMENTS SPECIALISES

### ➤ OUVRAGES SPECIALISES

1. BIWOLE Gilbert, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1985.
2. FINKEN Martin, *Communes et gestion municipale au Cameroun*, Yaoundé, presses du groupe Saint François, 1996
3. KOM TCHUENTE Barthélemy, *Développement communal et gestion urbain au Cameroun, les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé*, Yaoundé édition Clé ,1996.
4. LEKINI EBONO Rosette Claudine, « *Monographie historique des Tom de la Lekié é Région du Centre Cameroun. Des origines à 1994* », mémoire de DIPESII en histoire de Yaoundé, 2014-2015.
5. NGANE Suzanne, *La décentralisation au Cameroun, un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Afrédit, 2008.

6. OWONA Joseph, *La décentralisation camerounaise*, Paris, harmattan, 2011.
7. RIST Charles, *Cours des finances publiques*, Université de Yaoundé, 1982-1983.

#### ➤ DOCUMENTS SPECIALISES

1. « *Le communal* », *carte communale du Cameroun*, FEICOM, édition spéciale, 2002-2007.
2. *Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP)*, 2010.
3. *Communes et villes Unies du Cameroun(CVUC): United Councils and cities of Cameroon. Bureau National: National Office.*2010
4. *Communes et villes unies du Cameroun, Bureau National*, 2017.
5. *Plan Communal pour le Développement(PCD) d'Ebebda-PNDP*, juin 2015
6. *Programme National de Développement Participatif(PNDP)*, 2004.
7. *Troisième recensement général de la population et de l'habitat* ,2005 .

#### D. MEMOIRES ET THESES

##### ➤ MEMOIRES

1. AKAME NYATTE Jean Daniel, « *l'expérience communale au Cameroun : le cas du Dja et Lobe* », mémoire soutenu en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire, UYI, 1988-1989.
2. AMPERE NDOMILEP Issin, « *La commune de Ndikinimeki au Cameroun (1955-2009) : Etude historique* », mémoire soutenu pour l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2014-2015.
3. MANDENG MA MPECK C. P, « *Contribution de la commune rurale au développement économique et socioculturel de l'arrondissement de Makak*, 1994-

2000 », mémoire soutenu en vue de l'obtention du diplôme de professeur des lycées deuxième grade (DIPESII), Université de Yaoundé I (ENS), 2008.

4. SALIFOU MFENDOUN NDAM, « *La commune urbaine de Foumban, 1960-2007 : Essai historique* », mémoire soutenu en vue de l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2010-2011.

5. VIOLET SHEI JAJA, « *The contribution of the Nkambe local Government to the Development of its municipality : A Historical analysis, 1990-2010* », mémoire soutenu en vue de l'obtention du master II en histoire, Université de Yaoundé I, January, 2015.

6. MEMVOUDA Brigitte Olive Michèle, « *Monographique historique des Mvog Belinga de Yaoundé des origines à 1960* », mémoire de DIPESII en histoire, ENS de Yaoundé, 2014/2015.

7. TANGA ONANA Joseph, « *Les Eton du Sud Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1900 (Etude précédée d'une protohistoire des Phaouins et des Béti)* », mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé, 1981.

8. NEGOU, « *Les recettes communes au Cameroun* », mémoire de maîtrise en droit public, Université de Yaoundé, 1986-1987.

9. NKOUDOU BENGONO Jean Raoul, « *La problématique du financement de la décentralisation territoriale au Cameroun* », mémoire du DESS, Université de Yaoundé II Soa, 2006.

#### ➤ **THESES**

1. DONG MOUGNOL Gabriel Maxime., « *Migrations internes et problèmes fonciers au Cameroun* », Thèse de Doctorat PhD en histoire, UY I, 2006.

2. OWONA Joseph, « *La notion d'intégrité dans le droit constitutionnel et la vie politique française depuis 1789* », Thèse de Doctorat d'Etat en droit public, Université Paris II, novembre 1972.

## **E. ARTICLES DE JOURNAUX ET REVUES**

1. ELOUGA Martin, « *Sémiologie des motifs décoratifs de la céramique actuelle d'un groupe bantou du Sud-Cameroun : les bété de la Lekié* » in bulletin de la liaison des archéologues du monde bantou », n°10-11, 1992.

2. Olivier Georges, « *Étude anthropologique des principales tribus de la région de Yaoundé* », in Bulletin de la société d'Études camerounaises, n° 10, 1945.

3. EKINDI Jean Jacques, « *hypothétique évolution d'une démocratie ambiguë* » in Cameroun Tribune spécial, mai 1985, p.103.

## **F. DICTIONNAIRES**

1. Dictionnaire libre Encarta 2010.

2. Dictionnaire encyclopédie Larousse, Paris, Cedex, 1993.

3. Dictionnaires des villes de la Lekié, centre ORSTOM de Yaoundé, mars, 1966.

## **III. SOURCES TERTAIRES**

### **A. Sources électroniques**

1. Monatéle, sur le site communes et villes du Cameroun, 23 juillet 2017 à 20h 06 min.

2. [Fr.wikipedia.org/wiki/Ebebda](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ebebda), consultée le 10 juin 2018 à 17h 37min

3. [www. camerlex.com/ebabda-en-bref-386/](http://www.camerlex.com/ebabda-en-bref-386/) ,consulté le 18 juillet 2018 à 12h05 min.
4. site internet du FEICOM, [www.feicom.org](http://www.feicom.org).
5. « Décret présidentiel n° 2015/405 du 16 septembre 2015 fixant les modalités de rémunération des délégués du gouvernement, des maires et leurs adjoints ». [www.journalducameroun.com/paul-biya](http://www.journalducameroun.com/paul-biya), consulté le 27 juillet 2018 à 13h.
6. « Rapport de l'étude sur l'état des lieux de la structuration des producteurs de produits ethnico botaniques et l'amélioration des circuits de commercialisation » .[www.cadea-cm.org/axes-strategie](http://www.cadea-cm.org/axes-strategie), Resscam ; 2013, p.16 : consulté le 13 Aout 2018 à 12 h min.
7. Rapport impôts/PIB. [http// : www. Oberon.ocde.org](http://www.Oberon.ocde.org) du 23 aout 1018 à 16h 32min.
8. MIKE PFITER, *une fiscalité orientée vers l'investissement et le développement : aperçu de quelques enjeux de politique fiscale en Afrique, rapport de la réunion ministérielle du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)* [http// : www. Oberon.ocde.org](http://www.Oberon.ocde.org) consulté le 23 août 1018 à 12h 36min.

## ANNEXES

- **Annexe n° 1** : Délibération municipale n°004/DELM/14/C.EBDA/SG du 10 juillet 2014 portant adoption de l'organigramme de la commune d'Ebebda.
- **Annexe n° 2** : Loi n°74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun.
- **Annexe n°3** : Décret n° 93/ 321 du 20 novembre 1993 portant création de la commune d'Ebebda.
- **Annexe n° 4** : Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.
- **Annexe n° 5** : Arrêté municipal n°02/18/AM/C.EBDA/SG du 02 février 2018.
- **Annexe n° 6**: Questionnaire n°1 de recherche.
- **Annexe n° 7** : Questionnaire n°2 de recherche.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉDICACE</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	ii
<b>SOMMAIRE</b> .....	iii
<b>SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	viii
<b>RESUME</b> .....	x
<b>ABSTRACT</b> .....	xi
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
1. Présentation du sujet.....	1
2. Les raisons du choix du sujet .....	3
3. Intérêt du sujet .....	3
4. La délimitation du sujet.....	4
a. Cadre spatial .....	4
b. Cadre temporel .....	4
5. Clarification des concepts .....	5
6. La problématique.....	6
7. La revue de la littérature.....	7
8. Méthodologie.....	12
9. Les difficultés rencontrées. ....	13
10. Plan de l'étude. ....	14
<b>CHAPITRE I : PRESENTATION GEOHISTORIQUE ET LES MOTIFS DE LA CREATION DE LA COMMUNE D'EBEBDA</b> .....	15
<b>I. APERÇU GEOHISTORIQUE DE LA COMMUNE D'EBEBDA.</b> .....	15
<b>A. Les Origines de peuplement de la commune d'Ebebda et de son peuplement</b> .....	16
1. D'où vient le nom « Ebebda ?.....	16

2. Le peuplement et la population de la commune d'Ebebda.....	16
a. Le mythe de l'origine des Eton et des Manguissa.....	16
d. La population de la commune d'Ebebda.....	19
3. Organisation sociopolitique et économique.....	20
a. Organisation traditionnelle.....	20
b. Organisation sociale.....	21
c. Les activités économiques.....	21
B. Les données géographiques de la commune d'Ebebda.....	24
1. Les données géographiques.....	24
2. Les éléments du milieu physique.....	25
a. Le Relief.....	26
b. Le climat.....	26
c. La végétation.....	26
d. Les sols.....	27
e. L'hydrographie.....	27
f. La faune.....	27
II- LES MOTIFS DE CREATION DE LA COMMUNE D'EBEBDA.....	28
1. Un potentiel naturel et économique: un atout pour la création de la municipalité d'Ebebda.....	28
2. Les raisons sociopolitiques : Ebebda une « tanière de guerre ». ....	30
<b>CHAPITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'EBEBDA.....</b>	<b>33</b>
I. UN CADRE INSTITUTIONNEL AUX MULTIPLES PERMANENCES ET MUTATIONS. ....	34
A. Le cadre administratif de la commune d'Ebebda.....	34
1. Le site officiel de l'institution communale. ....	34
2. Un organigramme en veilleuse.....	35



3. Le statut et le personnel communal.....	35
B. La gouvernance communale : le conseil municipal, le maire et ses adjoints	36
1. L'organe délibérant : le conseil municipal de la commune d'Ebebda.....	36
2. L'exécutif communal élu de la commune d'Ebebda : le maire et ses adjoints. .....	37
C. Les services publics municipaux d'Ebebda.....	40
1. Les services administratifs .....	41
a. Du cabinet du maire.....	41
b. Du secrétariat général .....	41
2. Les services publics municipaux.....	41
3. Le service spécialisé : la recette municipale .....	42
II. LE CADRE FONCTIONNEL DE LA COMMUNE D'EBEBDA : LES RESSOURCES ET LEUR GESTION. ....	43
A. Les ressources internes : les forces vives de la commune d'Ebebda.....	43
1. Les partis politiques à Ebebda.....	43
2. Du patrimoine communal en construction depuis 1993.....	43
a. Les biens mobiliers.....	43
b. Les biens immobiliers .....	44
3. Les ressources financières : ressources prévues par la loi et les règlements	44
a. Les recettes fiscales internes .....	45
b. Les taxes communales.....	45
c. Les ristournes.....	46
B. Les ressources externes : une coopération communale aux multiples partenariats. ....	46
1. Le partenariat public de la commune d'Ebebda : l'Etat, le FEICOM et le CEFAM .....	47
a. La tutelle de l'État : guidance et orientation de la décentralisation .....	47

b. Le FEICOM et le CEFAM .....	48
2. Le partenariat parapublic et privé.....	48
a. Les partenaires parapublics : le PNDP, les CVUC .....	49
b. Des dons, legs divers et prêts : un partenariat privé.....	50
C. La gestion des ressources financières.....	51
c.1. Les recettes. ....	52
c.2. Les dépenses .....	53
<b>CHAPITRE III : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE D'EBEBDA AU</b>	
<b>PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL .....</b>	<b>54</b>
I. LES REALISATIONS ECONOMIQUES : UN DEFI MAJEUR.....	55
A. La subvention des GIC, la création des routes et la valorisation des produits locaux .....	55
1. La création des routes et La subvention des GIC.....	55
2. La valorisation des produits locaux : les PFNL, les PEB et les produits vivriers .....	57
B. La gestion des marchés, l'aménagement du territoire et la planification de l'habitat et e prélèvement de la taxe communale dans les carrières de sable	59
1. La construction des hangars, des boutiques et latrines dans les marchés. ...	59
2. L'aménagement du territoire, la planification de l'habitat : une volonté de modernisation .....	60
a. La viabilisation des villages et l'organisation du transport des mototaxis..	61
b. L'élaboration du plan communal de développement (PCD). ....	61
3. Le prélèvement de la taxe communale dans les carrières de sable .....	62
II. L'ACTION SOCIALE .....	64
A. Équipement des écoles et centres de sante intégrés .....	64
1. La construction et équipement des écoles.....	64
2. La réhabilitation des centres de santé intégrés.....	66

B. Entretien et salubrité de la voirie municipale .....	66
1. Caractéristiques et coordination des travaux de salubrité de la ville d'Ebebd	
.....	66
2. Éclairage et adduction d'eau potable .....	67
III. L'ŒUVRE CULTURELLE ET SPORTIVE.....	68
A.Le projet de création des centres socioculturelles et le parrainage des	
associations.....	68
1.Le projet de création des centres socioculturelles et le syncrétisme religieux	
.....	69
2. Le parrainage des manifestations et associations politiques et culturelles	69
B. La promotion et l'animation des activités sportives et de la jeunesse .....	70
1.La construction du stade municipal.....	70
2. L'animation des activités sportives et de la jeunesse.....	70
<b>CHAPITRE IV : LES DIFFICULTES INHERENTES A L'ACTION DE LA</b>	
<b>COMMUNE TENTATIVE DE PROPOSITION DES SOLUTIONS .....</b>	<b>72</b>
I.Les obstacles liés à l'action de la commune d'Ebebd.....	72
A.Les problèmes d'ordre conjoncturel.....	73
1.Les contraintes naturelles et la responsabilité de l'homme.....	73
2. Les problèmes sociaux .....	74
B. Les difficultés liées à l'évaluation des recettes communales .....	75
1....Les difficultés de prévoir ce qui ne dépend pas uniquement de la commune	
.....	75
a.L'imprévisibilité de certaines recettes quant à leur montant.....	76
b. La sensibilité de certaines recettes à la conjoncture économique.....	76
2. Les problèmes techniques .....	77
a.L'insuffisance qualitative du personnel communal .....	77
b. Absence d'informations statistiques .....	78

3. Le jacobinisme politique ou la centralisation exagérée du pouvoir .....	79
<b>II. SOLUTIONS AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT LOCAL.....</b>	<b>80</b>
<b>A.PERSPECTIVES ENDOGENES.....</b>	<b>80</b>
1..La redéfinition de la politique fiscale et l'amélioration du recouvrement des recettes.....	80
2. Une décentralisation de l'éthique et la prise en compte de tous les acteurs au développement local.....	82
3. Suivi et évaluation des projets.....	84
<b>B. PERSPECTIVES EXOGENES : LA COOPERATION DECENTRALISEE</b> .....	<b>86</b>
1. Le partenariat communal à l'échelle nationale ou l'intercommunalité .....	86
2. La coopération décentralisée internationale.....	87
3. La quête du maintien d'une démocratie de proximité et la suppression du FEICOM.....	88
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>90</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>94</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>106</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>106</b>